

N

NAUDIER

A. Jean, † /1677, ∞ à Catherine THOMAS, fille de Henri T.¹

Jeanne, ° ca 1647, ∞ 27.9.1677 à Antoine ADAM, signe: Antoine Adam, vigneron, ° ca 1642, fils d'Edmé A.

NAUDIN²

A. Jean³, à La Chapelle-Godefroy, parrain à La Chapelle-Godefroy les 20.4.1607, 21.9.1607, 1.3.1611 et 4.7.1613, (†) en 1634 La Chapelle-Godefroy, † de la contagion, ∞ à Julienne, (†) en 1634 La Chapelle-Godefroy, † de la contagion

Jean, b 8.9.1614 La Chapelle-Godefroy, p Claude fils de Edmé LE BAIGUE, m Marguerite fille de Pasquet LANGOT

B. Nicolas, à La Chapelle-Godefroy, parrain à La Chapelle-Godefroy le 11.10.1617, ∞ à Agnès LE CLERC

Michel, b 27.4.1619 La Chapelle-Godefroy, p Michel AUBERT, m Georgeon TROTIN

C. Michel⁴, ne sait pas signer, à La Chapelle-Godefroy, parrain à La Chapelle-Godefroy les 8.4.1611 et 28.3.1615, (†) en 1634 La Chapelle-Godefroy, † de la contagion, ∞ à Catherine ou Edmée MERCIER, (†) en 1634 La Chapelle-Godefroy, † de la contagion

Michel, ne sait pas signer, parrain à La Chapelle-Godefroy le 29.4.1640, b 1.9.1620 La Chapelle-Godefroy, p Michel MERCIER, m Georgette TROTIN

Simon, (†) en 1634 La Chapelle-Godefroy, † de la contagion

Marthe, (†) en 1634 La Chapelle-Godefroy, † de la contagion

Jeanne, b 2.3.1627 La Chapelle-Godefroy, p Lienard BRUN, m Jeanne PHILIPPE, épouse de Michel AUBERT, (†) en 1634 La Chapelle-Godefroy, † de la contagion

Perrette, ne sait pas signer, marraine à La Chapelle-Godefroy le 25.8.1636, ∞ 4.10.1637 La Chapelle-Godefroy à Sébastien SABOT

Claude (M), b 13.9.1629 La Chapelle-Godefroy, p Mathieu LE NOIR, de la paroisse de Nogent sur Seine, fils de Mathieu LE NOIR, m Claude fille de Nicolas CLEMENT, (†) en 1634 La Chapelle-Godefroy, † de la contagion

Anne, b 22.4.1631 La Chapelle-Godefroy, p Michel GEORGIN, m Anne NODIN, veuve de Piere PHILPE, probablement ∞ à Pierre THOMAS

Michelle, b 27.3.1634 La Chapelle-Godefroy, p Jean ROMILLY, ne sait pas signer, m honeste femme Marthe PARASTRE, veuve de Maistre Michel MERCIER, lieutenant de ceste paroisse

C.1. Michel, laboureur à Courclain, ! en 1643-1647, parrain à La Chapelle-Godefroy les 12.2.1655 et 15.6.1656, (†) 7.1.1679 La Chapelle-Godefroy

En 1647, Michel NAUDIN, laboureur à Courclain, vend le bail de 16 arpents de terre labourable à la Chapelle Godefroy. Il ne sait pas signer⁵.

En 1652, Michel NAUDIN et Marie DILIGENT, de La Chapelle-Godefroy, épouse en premières noces de Laurent JUCHAT, interviennent dans un contrat notarié⁶.

En 1652, Michel NAUDIN, laboureur à La Chapelle-Godefroy, baille des terres à Saint-Aubin⁷.

1 Le 30.7.1666, dispense du 3ème degré d'affinité accordée à Mathieu MARTIN, veuf de Marguerite SENESTRE et Marguerite NAUDIER. Marguerite NAUDIER est fille de Catherine THOMAS, fille de Henry THOMAS, fils de Jean THOMAS et Barbe DESPENCIER. Marguerite SENESTRE est fille de Edmé SENESTRE et Jeanne FORESTIER, fille de Jean FORESTIER et Edmée THOMAS, fille desdits Jean THOMAS et Barbe DESPENSIER [AD 10 - G 4476]

2 Fiacre NODIN est parrain le 6.3.1607 à La Chapelle-Godefroy

3 Dans les censives de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

Jehan NAUDIN paye en 1618, 1619, 1621 pour 2 années et 1623 pour 2 années. Jehan NAUDIN paye en 1618 au lieu de la veuve Pierre GAULTROYS pour 4 années

Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

Jehan NAUDIN paye en 1617, 1619-1622. Jehan NODIN payen en 1617 au lieu de la veuve Pierre GAULTROIS pour trois années

4 Dans les censives de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

Michel NAUDIN paye en 1623 au lieu de Edmé VALLÉE pour un quartier de terre assis au dessus du foullon GILLET pour 3 années

5 Le 3.2.1647, Michel NAUDIN, laboureur à Courclain, cède à Jean ROUSSAT, de pareil état à Saint-Aubin, le bail de 16 arpents de terre labourable à la Chapelle Godefroy. Ils ne savent pas signer [AD 10 - 2E 66/12]

6 Le 16.7.1652, contrat de Michel NAUDIN et Marie DILIGENT, de La Chapelle-Godefroy, épouse en premières noces de Laurent JUCHAT [AD 10 - 2 E 66/14]

7 Le 14.7.1652, Charles PILLAVOINE, laboureur demeurant à Courclain (signe "C Pillavoine" avec paraphe), prend de Michel NAUDIN, laboureur à La Chapelle Godefroy, le bail de terres à Saint-Aubin [AD 10

En 1654, Michel NAUDIN, laboureur à la Chapelle-Godefroy, reprend le bail de 6 arpents 1 quartier de terre à Saint-Aubin⁸.

En 1654, Laurent JANNOT, marguillier, et Michel NAUDIN, particulier habitant de La-Chapelle-Godefroy, représentant les habitants du village, vendent 4 arpents de pâture⁹.

∞(1) 25.5.1642 La Chapelle-Godefroy à Geneviève DESQUAINS, (†) 9/24.3.1651 sous la galerie de l'église, fille de Guillaume D., † /1642

Hélène, b 16.3.1644, p Charles PILLAVOINE, signe: C Pillavoine, m Damoiselle Heleine NUGAULT, signe: Helene Nugault, fille de † Laurent N., Escuyer, Sieur de la Croulière et iadis Seigneur de St Aubin, † au village de Cocquelain, paroisse de St Aubin, (†) 4.7.1644

Lupien, b 21.12.1645, p Lupien COURTOIS, m Edmée BESANCON, épouse de Charles PILLAVOINE

Michel, b 20.2.1648, p Michel GEORQUIN, m Martine MEROT, peut-être ∞ à Marguerite JACQUES

Aubine, b 1.3.1651, p Jaq. GUIOT, m Mari GILOPÉ

∞(2) /1652 à Marie DILIGENT, ∞(1) à Laurent JUCHAT

∞(3) à Savine MARTIN

Jeanne Pompose, b 7.2.1657 La Chapelle-Godefroy, p Pompée D'ARNOUL, Escuyer, m Damoiselle Jeanne PARASTRE

Nicolas, ° ca 1658, † 8.12.1668 La Chapelle-Godefroy, (†) le 9¹⁰

C.1.A. Michel le jeune, ne sait pas signer, domestique du curé de Pont/Seine avant 1675, manouvrier à La Chapelle-Godefroy, ° ca 1655/1657, † 29.6.1677 La Chapelle-Godefroy, (†) le 30¹¹

∞(1) à Marthe LANGOT¹², (†) 26.5.1673 La Chapelle-Godefroy¹³

François, ° 3.3.1668 La Chapelle-Godefroy, b le 4, p Nicolas VALANTIN, garannier, ne sait pas signer, m damoiselle Marie NUGAULT, ne sait pas signer, fille de † Philbert NUGAULT, Escuyer Seigneur de la Crousliere

Lupien, (†) 4.1.1668 La Chapelle-Godefroy

François, ° & b 8.3.1673 La Chapelle-Godefroy, p Nicolas VALANTIN, ne sait pas signer, garennier de Jean NUGAULT, escuier et seigneur de La Chapelle-Godefroy, m Damoiselle Marie NUGAULT, ne sait pas signer, fille de † Phillebert NUGAULT, escuier et seigneur de La Crousliere

∞(2) 11.2.1675 La Chapelle-Godefroy¹⁴ à Marguerite JACQUES, ° ca 1657, † & (†) 22.2.1707¹⁵, fille de Robert J., ∞(2) à /1682 à Charles ROUSSAT, ° ca 1638, † & (†) 17.11.1704

Joseph, b 12.3.1677 La Chapelle-Godefroy, p Joseph AUBERT, dem.t à Nogent, signe, m Anne AUBERT, ne sait pas signer, ∞ à Catherine GALLOIS

C.1.A.1. Joseph, ne sait pas signer, manouvrier, ! en 1703-1708

En 1708, Joseph NAUDIN, manouvrier à Saint-Aubin, prend de l'Abbaye du Paraclet le bail d'une pièce de terre. Il ne sait pas signer¹⁶.

En 1703, Joseph NAUDIN, manouvrier à Saint-Aubin, et Michel VAILLANT, fils d'Etienne, prennent le bail de vignes à Saint-Aubin¹⁷.

∞ 6.10.1704 à Catherine GALLOIS, ne sait pas signer, ° ca 1669, ∞(1) à Pierre DIRESNE, manouvrier, fille de Michel G. et Denise DROUAT

- 2E 66/14]

8 Le 29.3.1654, Charles PILLAVOINE (qui signe "C Pillavoine" avec paraphe), laboureur à Courclain, cède le bail de 6 arpents 1 quartier de terre à Saint-Aubin à Michel NAUDIN, laboureur à la Chapelle-Godefroy [AD 10 - 2E 66/15]

9 Le 7.5.1654, Laurent JANNOT, marguillier faisant la charge syndicale de La-Chapelle-Godefroy, et Michel NAUDIN, particulier habitant de La-Chapelle-Godefroy, représentant les habitants du village, vendent à Pompée D'ARNOUL, écuyer seigneur de Fontenay, Salon et autres lieux, capitaine au régiment de Monseigneur de Mercœur, stipulant par Jean NUGAULT, écuyer seigneur de La-Chapelle-Godefroy demeurant à La Croslière, 4 arpents de pâture [AD 10 - 2 E 66/15]

10 Témoins: Michel NODIN, manouvrier, ne sait pas signer, père, Jean LANGUOT, ne sait pas signer

11 Témoin: Michel NODIN, son père, qui ne sait pas signer

12 Une Marthe LANGOT, fille de Germain L. et Georgette TROTIN, ∞ 4.7.1646 Saint-Loup-de-Buffigny à Edmé DRU

13 Témoins: Michel NODIN, ne sait pas signer, Jean

DRU, ne sait pas signer, Jean LANGUOT, ne sait pas signer, et autres

14 Témoins: Michel NODIN, ne sait pas signer, père de l'époux, Robert JACQUES, ne sait pas signer, père de l'épouse

15 Témoins: Charles ROUSSART, ne sait pas signer, fils

16 En 1708, Joseph NAUDIN, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, qui ne sait pas signer, prend des religieuses du Paraclet le bail d'une pièce anciennement délaissée par les héritiers de Nicolas BOSSUOT, vigneron à Saint-Aubin, acquis de Jean LE BEAU et autres le 21.9.1688 [AD 10 - 24 H 58]

17 Le 10.6.1703, Joseph NAUDIN, manouvrier à Saint-Aubin, et Michel VAILLANT, fils d'Estienne VAILLANT, retiennent à titre de rente foncière de Léonard ANCEAU, laboureur à Corquelain, des vignes à Saint-Aubin; Claude CAILLÉ, manouvrier à Saint-Aubin, est tuteur de Michel VAILLANT (?) [AD 10 - 2E 66/38]

Catherine, ° 17.3.1706, b le 18, p François MASSEY, boucher, ne sait pas signer, m Catherine DES HAYES, signe: Catherine Des Haye, † 13.10.1706, (†) le 14

Claude Joseph, ° 16.12.1707, b le 18, p Claude CHARPUYSOT, ne sait pas signer, m Marie Catherine GALLOIS, de St Laurent de Nogent sur Seine, ne sait pas signer

Marie Catherine, ° 8.4.1713, b le 9, p Jacques OUDIN, domestique du Paraclet, ne sait pas signer, m Marie MOREAU, ne sait pas signer

D. Jean, maître d'école à La Chapelle-Godefroy, † 2.1.1666 La Chapelle-Godefroy, (†) le 3 dans l'église

NAUDINOT

A. Antoine¹⁸, Maître, prévôt d'Avant-lès-Marcilly, notaire et praticien à Nogent/Seine, † en 1528-1548, ° ca 1484

Antoine NAUDINOT paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1528 et 1529¹⁹.

En 1535, Antoine NAUDINOT, praticien à Nogent/Seine, est témoin dans une enquête au sujet d'un bois taillis appartenant aux seigneurs de Saint-Aubin²⁰.

En 1541, Antoine NAUDINOT est cité clerc notaire juré à Nogent/Seine²¹.

En 1548, Maître Antoine NAUDINOT, prévôt d'Avant-lès-Marcilly, notaire et praticien à Nogent/Seine, est témoin à Saint-Aubin dans une enquête. Il est âgé d'environ 64 ans²².

18 Le 15.11.1520, Noble Seigneur Messire Messire Michel DE POISIEU dit Cadorat, l'un des 100 gentilshommes de la Chambre et Dame Marguerite DE VEELU sa femme, seigneur et dame de Foujon, s'opposent à Philiberte de Savoie, duchesse de Nemours, ayant les profits et émoluments de la ville, terre et seigneurie de Nogent et Pont/Seine, à propos des limites de la seigneurie. Examen des témoins:

➤ Honorable Homme Didier BARBETTE, notaire royal et praticien demeurant à Nogent/Seine, âgé de 54 ans environ, natif de cette ville où il a fait sa continuelle demeure. Il y a un an, il fut appelé avec Anthoine NAULDINOT en qualité de notaire pour rédiger une transaction entre les parties le 29.12.1519 [AD 10 - E* 2926]

19 Antoine NAUDINOT paye cens à Saint-Aubin en 1528 et 1529 (2 fois) [AD 10 - E* 2880]

20 Le 1.7.1535, Anthoine NAUDYNOT, praticien à Nogent/Seine, est témoin dans un procès verbal d'enquête au sujet d'un bois taillis appartenant aux seigneurs de Saint-Aubin [AD 10 - E* 2860 & 2813]

21 Le 19.10.1541, devant Laurent GIROST et Antoine NAUDINOT, clerks notaires jurés, comparaissent Honorables Hommes Claude LARGENTIER, procureur et Jehan DE SAINT AMOUR, receveur de Nogent/Seine [AD 10 - E* 3031]

22 Le 27 ou 30.10.1548, enquête et examen de témoins par Guillaume BERTHELMY, conseiller du roi, à la requête de Noble Homme Laurens NUGAULT, écuyer, seigneur

NAVIER

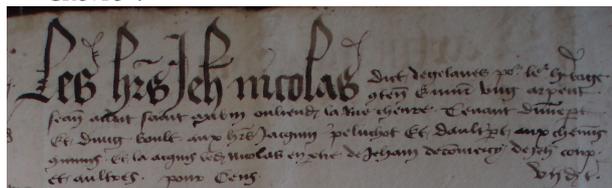
A. Antoine, laboureur à Pigeoly, † en 1696

En 1696, Antoine NAVIER, laboureur à Pigeoly, déclare 2 arpents 25 cordes de terre au censier du seigneur de Saint-Aubin²³.

NICOLAS

A. Jean dit de Gélanes, † /1488

En 1488-1490, les héritiers de Jean NICOLAS dit de Gélanes, font une déclaration au censier de l'Abbaye du Paraclet. Ils déclarent entre autre sa mesure rue Chèvre²⁴.



Les héritiers de Jean NICOLAS dit de Gélanes payent censive au seigneur de Saint-Aubin de 1491 à 1506. Simonet BROQUART doit la moitié de leur déclaration et 1491 et 1496 et il paye pour eux en 1498. Les héritiers de feu Imbert DE LA ROCHE et Simonet BROQUART payent en 1500 et 1502 pour l'accin qui fut à Jean NICOLAS en la rue Chèvre²⁵.

de Saint-Aubin:

➤ Maître Anthoine NAUDINOT, prévôt d'Avant, notaire et praticien demeurant à Nogent, âgé d'environ 64 ans [AD 10 - E*2809]

23 Déclaration du 10.7.1696 de Antoine NAVIER, laboureur à Pigeoly, pour 2 arpents 25 cordes [AD 10 - E* 2876]

24 En 1488-1490, les héritiers de Jeh. NICOLAS dit de Gélanes, déclarent au censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin:

➤ leur héritage contenant environ un arpent à Saint-Aubin lieudit la rue Chèvre entre les hoirs Jacquin PELUCHOT et aux chemins communs, acquis par ledit NICOLAS en partie de Jehan DE COMERCY Jeh. CO NP. et autres

➤ son héritage contenant environ un arpent, au lieudit Le Vergier, près des Seillons, entre Collin DE BEIGNAULX et les hoirs BARRES, la rivière dudit lieu et le chemin commun, acquis des hoirs de Jehan DE COMERCY

➤ sa mesure, accin et pourpris contenant 3 quartiers audit lieu de la rue Chèvre, entre un chemin commun et la commune devant le moulin de Courmont, Félistot ROMILLY et les hoirs Jeh LARGENTIER, acquis par ledit NICOLAS de Collin SOMILLON, Symon SOUVERAIN et Jehan BOURJONNE

Plus tard, Symonet BROQUART tient la moitié desdits trois articles et les héritiers d'Ymbert DE LA ROCHE pour l'autre moitié [AD 10 - 24 H 115]

25 Les héritiers de Jehan DE GELANNES payent cens à Saint-Aubin en 1491 (2 fois) et 1496, en coutume, pour la vigne, pour sa plante; ils payent à Saint-Aubin en 1495; ils payent coutume à Saint-Aubin en 1491 et 1496 (2 fois), Symonet BROQUART en doit la moitié; les héritiers de

B. Jean, signe Jehan Nicolas avec paraphe, vigneron, cabaretier, probablement sergent en la justice de Saint-Aubin, † en 1653-1679, ° ca 1613

Jean NICOLAS reprend une vigne déclarée en 1638 au censier de l'Abbaye du Paraclet par Claude SIMON et provenant de la veuve de Charles CHERAULT²⁶.

En 1653, Jean NICOLAS, cabaretier à Saint-Aubin, portant fort de Catherine GALLOIS, sa femme, héritière de François GALLOIS, laboureur à Nogent/Seine, intervient dans un contrat notarié avec Etienne DAOUST, laboureur à Nogent/Seine, pour des terres pris en louage avec ledit feu François GALLOIS. Il signe "Jehan Nicolas"²⁷.

En 1658, Etienne SIMON rétrocède à Jean NICOLAS, tavernier à Saint-Aubin, le bail d'un quartier de vigne²⁸.

En 1658, Jean NICOLAS, cabaretier à Saint-Aubin, âgé de 45 ans, est témoin dans une enquête²⁹.

En 1662, Jean NICOLAS prend avec trois habitants de Saint-Aubin de l'Abbaye du Paraclet le bail des dîmes de grains de Saint-Aubin. Il signe "Jehan Nicolas" avec paraphe³⁰.

En 1671, Jean NICOLAS, vigneron à Saint-Aubin,

feu Jehan NICHOLAS dit de Gélanes payent à Saint-Aubin en 1498 par les mains de Simonnet BROQUART; ils payent à Saint-Aubin en 1506 pour leur maison et accin; les hoirs de feu Ymbert DE LA ROCHE et Symonet BROQUART payent cens à Saint-Aubin en 1500 pour l'accin qui fut à ...re Jehan NYCOLAS assis en la rue Chevre contenant I quartier de terre; les hoirs feu Ymbert DE LA ROCHE payent en 1502 (2 fois) pour l'accin qui fut à Jehan NICOLAS [AD 10 - E* 2880]

26 Le 7.12.1638, Jacques BAILLET, mesureur et arpenteur juré demeurant à Saint-Aubin, arpente les vignes des religieuses du Paraclet à Pothière et en Lessard. A Pothière:

Déclaration de Claude SIMON, provenant de la veuve Charles CHERAULT, plus tard à Jean NICOLAS [AD 10 - 24 H 105]

27 Le 10.11.1653, Jean NICOLAS (signe "Jehan Nicolas"), cabaretier à Saint-Aubin, portant fort de Catherine GALLOIS, sa femme, héritière de François GALLOIS, laboureur à Nogent, et Estienne DAOUST, laboureur à Nogent, interviennent pour des terres pris en louage avec ledit feu François GALLOIS [AD 10 - 2E 66/14]

28 Le 22.5.1658, Estienne SIMON, tailleur d'habits demeurant à Quincey, rétrocède à Jean NICOLAS, tavernier demeurant à Saint-Aubin, le bail à rente d'un quartier de vigne [AD 10 - 24 H 105]

29 Dans une information du 2.10.1658, sont témoins pour un délit Jean NICOLAS, cabaretier à Saint-Aubin, âgé de 45 ans, et Jean GRILLAT, tisserand en toile demeurant à Saint-Aubin, âgé de 25 ans [AD 10 - E* 2821]

30 Le 23.6.1662, Jean NICOLAS, Laurent GOUBAULT, Léonard ANCEAU et Jean GUILLEMARD, demeurant à Saint-Aubin, prennent des religieuses du Paraclet le bail des dîmes de grains de Saint-Aubin. L'acte est signé: "Jehan Nicolas" avec paraphe, "L Goubault" avec paraphe, "J Guillemar" avec paraphe. Léonard ANCEAU ne sait pas signer. [AD 10 - 24 H 100]

époux de Catherine GALLOIS, vend un quartier de vigne à Saint-Aubin. Il signe "Jean Nicolas" avec paraphe, elle ne sait pas signer³¹.

En 1675, Jean NICOLAS est condamné avec d'autres manouvriers et vigneron demeurant à Saint-Aubin pour une coupe de bois³².

En 1679, Jean NICOLAS, sergent en la justice de Saint-Aubin, déclare 1 quartier de vigne à Potier baillé aux religieuses du Paraclet. Il signe "Jean Nicolas" avec paraphe³³.

En 1708, l'Abbaye du Paraclet baille une pièce de terre anciennement delaissée par les héritiers de Jean NICOLAS, sergent en la justice de Saint-Aubin³⁴.

∞ 25.11.1641 à Catherine GALLOIS ou CHERAUX, ne sait pas signer, ° ca 1622, (†) 20.3.1682, fille de François G.

31 Le 7.7.1671, Jean NICOLAS, vigneron à Saint-Aubin, qui signe "Jean Nicolas" avec paraphe, époux de Catherine GALLOIS, qui ne sait pas signer, vend 1 quartier de vigne à Saint-Aubin à Nicolas PARISOT, bachoteur à Marnay [AD 10 - 2 E 66/23]

32 Le 1.2.1675, sentence pour coupe de bois contre Pierre MASSEY, Anthoine ADAM, Fiacre GALLOYS, Louis GENTIGNY, Jean THOMAS, Jehan NICOLAS et Claude, manouvriers et vigneron demeurant à Saint-Aubin, et Martin DUREAU et Laurent MASSEY, vigneron et manouvriers à Quincey [AD 10 - E* 2821]

33 Le 2.5.1679, Jean NICOLAS, sergent en la justice de Saint-Aubin, qui signe "Jean Nicolas" avec paraphe, déclare 1 quartier de vigne à Potier baillé aux religieuses du Paraclet [AD 10 - 24 H 105]

34 En 1708, Claude ROSÉ, vigneron demeurant à Saint-Aubin, qui signe, prend des religieuses du Paraclet le bail d'une pièce anciennement delaissée par les héritiers de Jean NICOLAS, sergent en la justice de Saint-Aubin, acquis de Etienne SIMON, tailleur d'habits à Quincey le 22.5.1658 [AD 10 - 24 H 58]

Catherine, b 18.1.1646, p Honneste Fils Pierre BARDY, m Damoiselle Jeanne PARASTRE, épouse de Noble Hoe. Jean NUGAULT, Escuyer, Seigneur de La Chapelle Godefroy, (†) Saint-Sébastien 1646

Marie, b 25.2.1648, p Sébastien FONTEINE, m Jeanne THOMAS, épouse de Nicolas MASSEY, boulanger, ∞ 5.8.1669, bans publiés à Nogent/Seine et Saint-Aubin, à Richard VERON, fils de Richard V., ne sait pas signer, et Marguerite JOURDAIN, † /1660

Jean, b 2.5.1650, p Maistre Claude PAIN, m Anne Marie NUGAULT

Jeanne, b 20.8.1654, p Simon GARNIER, m Jeanne GALOIS, de cette paroisse

Jean, vigneron, ! en 1671³⁵, b 3.12.1656, p Honorable Homme Michel BARDY, lieuten., m Honeste Fille Scolastiq. BARDY, sœur du parrain, † de rage, (†) 6.10.1672

Catherine, b 3.3.1659, p Honnor. Hoe. Denis SARAZIN, m Jeanne CHAU..., de Nogent

Laurent MASSEY paye pour un demi-arpent de terre en la Tavelle qu'il a acquis de la veuve Richard NOBLET³⁷.

En 1610, Louise CHOPIN, veuve de Richard NOBLET, déclare au censier du seigneur de Saint-Aubin 5 arpents et 25 cordes de terre, tant pour elle que ses enfants. Elle possède une maison près du poteau de la seigneurie de Saint-Aubin³⁸.

La veuve de Richard NOBLET paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1612 et 1614³⁹.

∞ à Louise CHOPIN, ! en 1594-1613

NOBLET

A. Richard, ! en 1593, † 1593/1594

Richard NOBLET paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1593. Il paye pour l'acquisition qu'il a faite d'un arpent de terre de Ysaac GALLOYS et pour un quartier et demi acquis de Ambroise BARBOTIN.

La veuve de Richard NOBLET paye de 1594 à 1599. Elle paye:

- pour cinq quartiers de terre assis à la Tavelle qu'elle a acquis de Pierre SIMON
- pour la maison près le poteau de Saint-Aubin qu'elle a acquise de Samuel SIMON
- pour un quartier et demi de Saint-Jehan de Sens
- avec Jérôme DANGLURE³⁶

35 Le 12.7.1671, Jean NICOLAS, fils de Jean NICOLAS, vigneron à Saint-Aubin, se met en apprentissage en la maison de Gabrielle BAUCHARD, femme séparée de bien de François AULNETTE, cordier, pour 4 ans. L'acte est signé "Jean Nicolas" avec paraphe et "Jean Nicolas" avec paraphe [AD 10 - 2 E 66/23]

36 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Richard NOBLET paye censive en 1593, 1594; il paye pour l'acquisition qu'il a faite d'un arpent de terre de Ysaac GALLOYS en 1593 - il doit lods et ventes -; il paye pour un quartier et demi acquis de Ambroise BARBOTIN en 1593 - il doit lods et ventes -; la veuve Richard NOBLET paye en 1595, 1596, 1597, 1598 - elle doit lods et ventes -, 1599; elle paye à la décharge de Pierre SIMON pour cinq quartiers de terre qu'elle a acquis de lui assis à la Tavelle en 1596 et 1597 - elle doit lods et ventes -; elle paye à la décharge de Samuel SIMON pour la maison qu'elle a acquise de lui près le poteau de Saint-Aubin en 1597 - il doit lods et ventes -; elle paye pour un quartier et demi de Saint-Jehan de Sens en 1598 et 1599; la veuve de Richard NOBLET paye pour un quartier et demi de terre de Saint Jehan de Sens chaque année de 1600 à 1611 [AD 10 - E* 2883]

37 Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1594-1612, la veuve Richard NOBLET paye en 1594-1606; la veuve Richard NOBLET paye à la décharge de Pierre SIMON en 1597; la veuve NOBLET paye pour Claude DOURY en 1601; la veuve Richard NOBLET et Hiérosme (Jérosme) DANGLURE payent en 1607-1611; Laurent MASSEY paye en l'acquis de la veuve Richard NOBLET pour 1/2 arpent de terre qu'il a acquis en la Tavelle en 1609 [AD 10 - E* 2883]

38 Déclaration de censive à Saint-Aubin le 12.7.1610 de Loise CHOPIN, veuve de Richard NOBLET, tant pour elle que ses enfants:

- un demi-arpent de terre ensemble les mesures qui sont audit finage lieudit le Verge, entre les Sieurs dudit Saint Aubin et les mêmes, sur le chemun commun et -
- trois quartiers de terre en ce même lieu, entre le chemin de la venerie et un autre chemin, les religieuses du Paraclat et -, et un quartier de terre au lieudit la croix Pilavoine, entre les Sieurs de Saint-Aubin et les hoirs Lié VOITERAIN, le chemin de Trois et le même
- demi-arpent de terre en ce même lieu, entre Pasquet DIRESNE et Nicollas SIMON, les Sieurs de Saint-Aubin et le Fief des Barres, et un quartier de terre proche ce même lieu, entre les Sieurs de Saint Aubin et Nicollas MAISTRE, - et les terres des garanes
- un demi-arpent de terre audit finage au lieudit près les Gaultiers, entre les terres du couvent et Guillaume GILLE, les terres du couvent et -
- un arpent demi-quartier audit finage lieudit l'Anfermerie, entre les hoirs feu Maître Jen GUION et -, Guillaume MIGORDIN et -
- un quartier et demi de terre en ce même lieu, entre Guillaume MIGORDIN et ledit Sieur GUION, ledit Guillaume MIGORDIN et -
- un demi-arpent de terre au finage de Saint-Aubin, lieudit le Hault de La Tavelle, entre le Fief des Barres et Guillaume MIGORDIN, les hoirs Maître Jehan GUION et -
- un quartier de terre audit finage lieudit près ce même lieu, entre Denis PHLIPE et Lois MERAT, Guillaume MIGORDIN et -
- une maison, grange, cour, jardin et accin au finage de Saint-Aubin lieudit près le Poster de la seigneurie, entre la rue commune et Jehan BENOIST & Nicolas VESOU, ensemble un quartier de terre proche ce même lieu attendant à ladite grange et derrière icelle
- un total de 5 arpents et 25 cordes [AD 10 - E* 2874]

39 Dans les censives de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10

Louis, b 8.8.1587, p Honorable Hector DE PATRAS, et Antoine DE LA GRANGE, m l'épouse de Hiérôme ANGENOST, d'Avant

A.1. Louis, signe: L Nollet avec paraphe, manouvrier à Quincey, lieutenant en la justice de Quincey, ! en 1617-1626

En 1617, Louis NOBLET, manouvrier à Quincey, vend un chas de maison à Saint-Aubin. Il signe "L Nollet" avec paraphe⁴⁰.

En 1620-1621, Louis NOBLET, manouvrier à Quincey, déclare au censier de Quincey le quart d'une petite étable avec ses co-héritiers⁴¹.

En 1626, Louis NOBLET intervient comme lieutenant en la justice de Quincey⁴².

∞ à Etiennette

Jean, b 22.1.1611, p Jehan BENOIST, et Jehan GILLE, m Angélique fille de Franscoys DE FLERS

Catherine, b 12.8.1613, p Hierosme DANGLUSE, m Katherine épouse de Fransoys GALLOYS le jeune, et Margueritte CAILLE

Claude (M), b 28.12.1616 Quincey, p Claude CAILLE & Marc LA RIBLE, m Anne PAIEN

Fallete, b 15.9.1620 Quincey, p Martin VOCOULOIRS, m Marie BELLOT

Antoinette, b 13.7.1623 Quincey, p Guillaume DUREAU le jeune, m Marie LA RIBLE

Sans doute ∞(2) à Michelle

Charlotte, b 24.4.1633 Quincey, p Claude CAILLE, m Charlotte ADAN

Jean, b 13.7.1636 Quincey, p Jehan GOUBAULT, m Jehanne CHERAULT

NOEL

A. Claude, † /1689, ∞ à Jeanne MUSSOT, † /1689

Pierre, bachoteur, de Marnay, ° ca 1664, ∞ 22.1.1689 à Scholastique PROTIN, ° ca 1665, fille de Sébastien P., vigneron, † /1689, et Charlotte GOUBAULT

B. Barthélémy, meunier, de Quincey, ! en 1676, b 30.4.1654 Saint-Martin-de-Bossenay, p Paul fils de Edmé THOMAS, m Anne AUBERT, † 22.7.1685, (†) le 23 dans l'église, "proche l'autel St Sebastien et St Eloy", fils de Barthélémy N. et Jeanne BOSSUAT, ∞ à Marguerite GUILLAUME, ne sait pas signer, ! en 1684

C. Nicolas, † /1709, ∞ à Jeanne GUICHARD, ne sait pas signer

Nicolas, ne sait pas signer, domestique au Paraclet, ! en 1702, de Quincey, ° ca 1678, ∞ 9.4.1709^{43, 44} à Edmée BABELIN, de Fontaine-Mâcon, signe: Edmée Babelin, ° ca 1666, ∞(1) à Edmé HERLUISON

D. Jean, signe: Jean Noel, valet de Léonard ANCEAU laboureur, ! en 1699

NORMAND

A. Pierre, ! en 1593-1596

Pierre NORMAND paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1593 à 1596. Il paye:

- au lieu de Nicolas SOMILLON pour la maison de Guillaume POPILLARD (à Cormont ?)
- pour la vigne de Jean ADAM l'aîné
- pour l'acquêt qu'il a fait d'Aguien HORSIN
- pour un quartier tant terre que vigne assis en Pothière qu'il a acquis de Ambroise BARBOTIN⁴⁵.

⁴³ Il a eu opposition de Pierre HERLUISON et Jean LOSTELET dont ils se sont déportés le 20.2.1709 devant les notaires royaux LE COURT et LE MOT

⁴⁴ Témoin: Nicolas GUICHARD, ne sait pas signer, oncle de l'époux

⁴⁵ Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Pierre NORMAND paye censive au lieu de Nicolas SOMILLON pour la maison Guille. POPILLARD en 1593; il paye pour la vigne de Jehan ADAM l'aîné en 1593, 1594, 1596 pour 2 années; il paye pour la maison de Cormont en 1594, 1596 pour 2 années; il paye pour l'acquêt qu'il a fait d'Aguien HORSIN en 1594 - il doit lods et ventes -; il paye pour un quartier tant terre que vigne assis en Pothière qu'il a acquis de Ambroise BARBOTIN en 1596 - il doit lods et ventes - [AD 10 - E* 2883]

- E* 2881]

La veuve de Richard NOBLET paye pour Saint Jehan de Sens en 1612-1613

Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

La veuve Richard NOBLET paye en 1612 et 1614

40 Le 1.3.1617, Louys NOBLET, manouvrier à Quincey (qui signe "L Nollet" avec paraphe), vend à Hierosme DANGLURE, laboureur à Saint-Aubin (qui signe "H Dangluz"), un chas de maison, avec chambre basse, chambre haute servant de grenier, couverte de paille, plus une portion de grange, à Saint-Aubin, près le posteau de justice [AD 10 - 2E 66/3]

41 Dans le terrier de Quincey de 1620-1621: Louis NOBLET, manouvrier à Quincey, déclare le 6.5.1620 une maison à 2 chas, plus la quatrième partie d'une petite étable en indivis avec ses co-héritiers, proche les bâtiments de feu Claude CAILLEY [AD 10 - E prov 158 & E* 2933]

42 Le 21.6.1626, devant Louis NOBLET, lieutenant en la justice de Quincey, conflit sur la banalité du moulin entre Marie VIGOR, épouse de Noble Homme François BELOT, et Guillaume DUREAU, Hiérosme GARNIER, Jean DUREAU, Claude CAILLE, Blaise THOMAS, Marquet LA RIBLE, Estienne DE VIGNES, Guillaume LA RIBLE, Ambroise LA RIBLE, Pierre COLLARD, Anthoine LA RIBLE, Jean Pierre FONTAT, Lié VOUTERIN, Jehan BARBIE, Jehan BARBOTIN, Aubin ANCEAU, Charles BALLIGAULT, faisant la plus grande et plus saine partie des habitants de Quincey [AD 10 - 24 H 94]

NOTIN

A. Jean, sans doute ∞ à Michelle

Nicolas, b 12.2.1585 Avant-lès-Marcilly, p Jehan PARISOT et Nicolas LECLERC, m Gonde LAUXERROIS

Jean, d'Avant-lès-Marcilly, ∞ à Nicole BARBOTIN, fille d'Ambroise B.

A.1. Jean, ∞ 1.2.1609 à Nicole BARBOTIN, fille d'Ambroise B.

probablement Edmé⁴⁶, ! parrain en 1625-1627 à Avant-lès-Marcilly

Louise, b 2.11.1617 Avant-lès-Marcilly, p Etienne CHASIGNE, m Louise GRASSET, ! marraine en 1627 à Avant-lès-Marcilly

Jeanne, b 12.9.1626 Avant-lès-Marcilly, p Jean SIMONET, m Marie fille d'Edmé PARISOT et Nicole fille de Claude PARISOT, peut-être ∞ à Jacques MOSARD dit dubois

A.1.A. (?) Edmé, signe: E Notin avec paraphe, laboureur, ! en 1659-1661

En 1659, Edmé NOTTIN, laboureur à Saint-Aubin, achète 17 arpents 7 cordes et demie de terre à Tremblay. Il signe "E Notin" avec paraphe⁴⁷.

En 1661, Edmé NOTIN, laboureur à Saint-Aubin, achète 5 quartiers de terre à Tremblay. Il signe "E Notin" avec paraphe⁴⁸.

NOYEULX

A. Martin⁴⁹

NUGAULT

Famille des seigneurs de Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy de 1500 à 1642, vivant au château de la Croslière, La Chapelle-Godefroy.

A. Guillaume Ier, "grenetier" de Nogent/Seine, seigneur de Saint-Aubin, ! en 1489-1513, † en 1514

En 1489, Guillaume NUGAULT achète la moitié

⁴⁶ Edmé, fils de Jean NOTIN et Marguerite, b 1.10.1615 Avant-lès-Marcilly, p Edmé CLÉMENT, m Barbe LAUXAUROIS

⁴⁷ Le 27.9.1659, Edmé DUCHAT, laboureur demeurant à Tremblay, paroisse d'Avant, et Marthe TASSOT, sa femme, qui ne savent pas signer, vendent à Edmé NOTTIN, laboureur à Saint-Aubin, qui signe "E Notin" avec paraphe, 17 arpents 7 cordes 1/2 de terre à Tremblay [AD 10 - 2E 66/16]

⁴⁸ Le 3.1.1661, Fiacre PONCE, fils d'Edmé, serviteur domestique d'Edmé DUCHAT à Barbuise, vend à Edmé NOTIN, laboureur demeurant à Saint-Aubin, 5 quartiers de terre à Tremblay. L'acte est signé "E Notin" avec paraphe et "F Ponce" avec paraphe [AD 10 - 2E 66/17]

⁴⁹ Dans un mémoire sans date des cens dûs à la seigneurie de Saint-Aubin, rente due par Martin NOYEULX pour une maison, cour, jardin et accin rue de Courmont [AD 10 - E* 2873]

d'une maison, partagée avec Gillette DE TIGECOURT, veuve de Guion DE LA HAVERDIERE⁵⁰.

Guillaume NUGAULT, le "grenetier" de Nogent/Seine, paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1491 à 1502. Il paye pour des terres et maison qu'il a acquis de plusieurs particuliers de Saint-Aubin. Il paye en 1498 par les mains de Thomas MEUSNIER. La veuve de Guillaume NUGAULT paye en 1529⁵¹.

En 1495, Guillaume NUGAULT, "grenetier" pour le roi fait un échange avec Claudin COLLET, laboureur à Nogent/Seine^{52, 53}.

⁵⁰ Le 22.4.1489, Jacques RIBENDEAU, m.d à Nogent, vend à Guillaume NUGAULT, 1/2 maison. L'autre 1/2 appartient à Gillette DE TIGECOURT, veuve de Guion DE LA HAVERDIERE [AD 10 - E* 3048]

⁵¹ Le grenetier paye cens à Saint-Aubin en 1491 (2 fois) pour les terres de Brasse et pour cinq arpents; le grenetier de Nogent paye en 1491 pour sa censive des terres qu'il a acquises à Saint-Aubin, pour XXX arpents qu'il a acquis du Brasse, pour autres V arpents, pour autre héritage séant audit Saint-Aubin acquis de Jaqin BARBOTIN, pour autres héritages acquis des hoirs de feu CORT., pour ce qu'il a acquis de feu G.MART et de ses hoirs; Guille. NUGAULT (le grenetier) paye à Saint-Aubin en 1496 (2 fois) pour les censives des héritages qu'il a acquis de Jeh. GUIART l'aîné, pour XXXV arpents de terre arrable qu'il a acquis de Jeh. GRAND HOMME; il tient en 1496 les héritages des hoirs de feu Jehan ROUSSAT pour un demi-quartier d'essart, il doit pour un petit jardin et pour les hoirs de la veuve de feu LE ROUSSAT, pour la maison qu'il a acquise de Jeh. GUIART; il paye en 1498 par les mains de Thomas MEUSNIER; Monsieur le grenetier paye en 1502; la veuve de Guille. NUGAULT paye à Saint-Aubin en 1529 [AD 10 - E* 2880]

⁵² Le 11.9.1495, Claudin COLLET, laboureur à Nogent, et Guillaume NUGAULT, "grenetier" pour le roi notre sire, font un échange. Le 24.3.1494, Claudin et Girard COLLET font un partage [AD 10 - E* 3048]

⁵³ En 1536, Jehan LE HUCHER, sergent royal à Pont/Seine est témoin pour les seigneurs de Saint-Aubin. Il cite:

- un échange le 1.9.1495 entre feu Guillaume NUGAULT, père de Laurens, et Claudin COLLET, laboureur à Nogent, pour des prés sis à Saint-Aubin et La Chapelle Godefroy, venus de la succession de ses feus père et mère, à partager avec feu Girard COLLET, charpentier à la Chapelle Godefroy, son frère. Les dits frères, fils de feu Jehan COLLET avaient échangé le 4.3.1494
- une acquisition pour 30 arpents de terre par feu Guillaume NUGAULT, père de Laurens
- une acquisition par Jacques RIBAUDEAU de Marion, veuve de Pierre MOSLE et Jehan P.VOST et Jacqueline sa femme, héritiers de feu Guyon DE LA HAVERDIERE
- un acquis de terre par feu Thomas DU RU et Jehanne POUGEOISE, sa femme, auparavant veuve de feu Guillaume NUGAULT, mère dudit Maître Laurens NUGAULT, de Noble Homme Jehan DE RANC, écuyer, seigneur en partie de Saint-Aubin et La

En 1500, un censier est établi pour les seigneurs de Saint-Aubin, qui sont Mesdemoiselles DE NEMOURS pour la part de feu Louis DE TROUSSILLON, et Guillaume NUGAULT et Jean DALICHAMP pour l'autre part⁵⁴.

En 1513, Guillaume NUGAULT déclare un jardin au censier de Nogent/Seine⁵⁵.

En 1513, Guillaume NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy en partie, rend foi et hommage pour les trois huitièmes de la seigneurie, partagée avec Jean DE RANC pour la moitié et Jean DALICHAMP pour un huitième⁵⁶.

En 1513, Guillaume NUGAULT, grenetier de Nogent/Seine, qui a acquis les trois huitièmes de la terre et seigneurie de Saint-Aubin, rend foi et hommage. En 1514, après le trépas de Guillaume NUGAULT, Maître Guillaume BOUCHER, à cause de Demoiselle Eugénie NUGAULT sa femme, rend foi et hommage de la terre de Saint-Aubin. Maître Laurent NUGAULT est mineur et en bas âge. En 1517, Maître Guillaume BOUCHER rend foi et hommage pour la seigneurie de Saint-Aubin. En 1527 et 1529, Guillaume BOUCHER et Laurent NUGAULT, seigneurs de Saint-Aubin rendent foi et hommage pour trois huitièmes de la seigneurie de Saint-Aubin acquises par feu Guillaume NUGAULT, "grenetier" à Nogent/Seine, et Nicolas DALICHAMP, pour un

huitième^{57, 58}.

En 1525, Jean DE RANC, seigneur de Bompas, seigneur de Saint-Aubin en partie et de La Chapelle-Godefroy pour la moitié, époux de Marguerite DE MORSAING, vend à Noble Homme Thomas DU RU, bourgeois de Paris, et Jeanne POUCEOISE sa femme, des terre à La Chapelle-Godefroy à partager avec Noble Homme et Sage Maître Guillaume BOUCHER, seigneur de l'autre moitié de La Chapelle-Godefroy⁵⁹.

En 1527, Honorable Homme Thomas DU RU, bourgeois et marchand à Paris, achète 3 arpents de

57 Guillaume NUGAULT, grenetier de Nogent/Seine, a acquis 3/8 de la terre et seigneurie de Saint-Aubin et en a fait foi et hommage le 15.6.1513.

Après le trépas de Guillaume NUGAULT, Maître Guillaume BOUCHER, à cause de Demoiselle Eugénie NUGAULT sa femme, fait foi et hommage de la terre de Saint-Aubin le 19.12.1514. Maître Laurens NUGAULT était mineur et en bas âge.

Le 5.7.1517, Maître Guillaume BOUCHER fait foi et hommage à Philberde DE SAVOYE pour la seigneurie de Saint-Aubin.

Le 23.7.1527, Guillaume BOUCHER et Laurens NUGAULT, seigneurs de Saint-Aubin pour 3 parts sur 8 acquises par feu Guille. NUGAULT, grenetier à Nogent, et Nicolas DALICHAMPT, pour 1 part sur 8 font foi et hommage pour la seigneurie de Saint-Aubin

Le 2.6.1529, les mêmes font foi et hommage pour la seigneurie de Saint-Aubin [AD 10 - E* 2860]

58 Le 21.12.1514, Maître Guillaume BOUCHER, licencié en lois et décrets, élu sur le fait des aides de la ville de Sens rend foi et hommage pour Saint-Aubin. Même procédure les 19.12.1514, 9.7.1517.

Le 5.7.1517, main-levée sur la saisie féodale du fief et attache du lieutenant du bailli. Mention de la donation de feu Guillaume NUGAULT, grenetier de Nogent/Seine à sa fille, épouse dudit BOUCHER, en faveur de mariage et avancement d'héritiers.

Le 11.2.1526, Honorable Homme et Sage Maître Guillaume BOUCHER, écuyer et seigneur de Saint-Aubin rend foi et hommage pour 3 des 8 parts, avec Jehan DE RANC pour la moitié et Jehan DALICHAMP pour une part.

Même procédure le 28.2.1526 (enregistrement le 7.3.1526 à la Chambre des Comptes)

Même procédure le 23.7.1527 (attache du lieutenant du bailli le 23.8.1527)

Même procédure le 18.9.1529 [AD 10 - E* 2886]

59 Le 9.9.1525, Jean DE RANC, seigneur de Bompas, seigneur de Saint-Aubin en partie et de La Chapelle-Godefroy pour la moitié, époux de Marguerite DE MORSAING, vend à Noble Homme Thomas DU RU, bourgeois de Paris, absent, et Jeanne POUCEOISE sa femme, assistée de Maître Bernardin RAIMBAULT son neveu, de 8 arpents 1/2 de terre à La Chapelle et 4 arpents au même lieu, faisant partie de 8 arpents à partager avec Noble Homme et Sage Maître Guille. BOUCHER, seigneur de l'autre moitié de La Chapelle-Godefroy [AD 10 - E* 3052]

Chapelle Godefroy

- une vente le 8.6.1527 de Jehan GALLOYS l'aîné, laboureur à Courreclain, audit DU RU et à sa femme
- un acquis d'un arpent de terre le 4.5.1433 à Nogent, par Jehan POUCEOISE, bisaïeul de Laurens NUGAULT
- Guillaume NUGAULT est décédé quand Maître Laurens NUGAULT était encore au berceau, âgé de 3 ans
- un partage le 4.10.1460, entre feu Robert DE TIGECOURT et Lorin DE LA HAVERDIERE, lors seigneurs de Saint-Aubin et La Chapelle, dont Laurens NUGAULT a les droits [AD 10 - E* 2860]

54 Déclaration au censier de Saint-Aubin du 1.10.1500, les seigneurs de Saint-Aubin sont Mesdemoiselles DE NEMOURS pour la part de feu Loys DE TROUSSILLON, et Guille. NUGAULT et Jehan DALICEN pour l'autre part [AD 10 - E* 2880]

55 Déclaration au censier de Nogent de 1513 de Guillaume NUGAULT pour un jardin [AD 10 - E* 3034]

56 Le 15.6.1513, Guillaume NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy en partie, rend foi et hommage pour 3/8 partant avec Jean DE RANC pour 1/2 et Jean DALICHAMP pour une part [AD 10 - E* 2886]

terre à Jean GALLOIS l'aîné⁶⁰, ⁶¹. En 1530, Jean GALLOIS le jeune, laboureur, fils de feu Jean GALLOIS dit Bruyant, et Jean MIGOURDIN l'aîné, aussi laboureur, demeurant à Courclain, vendent à Laurent NUGAULT, fils de Jeanne POUGEOISE, veuve de Guillaume NUGAULT et lors femme de Thomas DU RU, bourgeois de Paris, 2 arpents de terre à La Chapelle-Godefroy que ledit feu Jean GALLOIS avait pris de Jehan DE RANC, écuyer, seigneur en partie de Saint-Aubin⁶².

En 1530, Jeanne POUGEOISE, veuve de Thomas DU RU, rachète une rente à Jean DE RANC, seigneur en partie de Saint-Aubin⁶³.

En 1535, Maître Laurent NUGAULT, notaire et secrétaire du roi, rend foi et hommage comme détenteur par partage des biens de feu Guillaume NUGAULT, "grenetier" de Nogent/Seine, entre sa mère, veuve, et ses sœurs, de 3 parts sur 4 faisant la moitié de la seigneurie de Saint-Aubin, en indivis avec Jean DE RANC pour l'autre moitié et Jean DALICHAMPS pour une part, et la moitié de la Chapelle-Godefroy⁶⁴.

En 1536, la veuve et les héritiers de Guillaume NUGAULT, "grenetier" à Nogent/Seine interviennent pour une terre partagée en indivis avec Jean DE

RANC, écuyer à Saint-Aubin, et Nicolas DALICHAMP, seigneur de Bord, qui sont eux trois seigneurs de Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy⁶⁵.

∞ à Jeanne POUGEOISE⁶⁶, ! en 1530, petite-fille de Jean P., ∞(2) à Noble Homme Thomas DU RU, bourgeois et marchand à Paris, ! en 1525-1528, † 1528/1530

Guillaume NUGAULT et Jeanne POUGEOISE sont les parents de:

Eugénie, ∞ à Guillaume BOUCHER, élu puis lieutenant général à Sens, seigneur de Saint-Aubin en 1514-1536

Laurent Ier, ° ca 1510

autre(s) fille(s)

A.1. Laurent Ier, notaire et secrétaire du roi, contrôleur du grenier à sel de Nogent/Seine, ! en 1530-1547, † 1549/1551

En 1530, Laurent NUGAULT achète 2 arpents de terre à deux particuliers de Saint-Aubin. Il est accompagné de sa mère Jeanne POUGEOISE⁶⁷.

En 1535, Laurent NUGAULT rend foi et hommage au roi de France pour un petit fief⁶⁸. La même année, Maître Laurent NUGAULT, secrétaire du roi et seigneur de Saint-Aubin, rend foi et hommage au roi de France pour les 3/4 de la moitié de la terre de Saint-Aubin et la moitié de celle de La Chapelle-Godefroy, qu'il détient avec sa mère et ses sœurs, comme héritiers de Guillaume NUGAULT, leur père⁶⁹.

65 Le 24.6.1536, la veuve et les héritiers de Guillaume NUGAULT, grenetier à Nogent sont cités pour une terre en indivis avec Jehan DE RANC, écuyer demeurant à Saint-Aubin, et Nicolas DALISSANT, seigneur de Bord, qui sont eux trois seigneurs de Saint-Aubin et La Chapelle [AD 10 - E* 2860]

66 Dictionnaire Historique de la Champagne Méridionale [AD 10]

67 Le 20.6.1530, Jean GALLOIS le jeune, laboureur, fils de feu Jehan GALLOIS dit Bruyant, et Jean MIGOURDIN l'aîné, aussi laboureur, demeurant à Courclain, vendent à Laurent NUGAULT, fils de Jeanne POUGEOISE, veuve de Guillaume NUGAULT et lors femme de Thomas DU RU, bourgeois de Paris, de 2 arpents de terre à La Chapelle que ledit feu Jehan GALLOIS avait pris de Jehan DE RANC, écuyer, seigneur en partie de Saint-Aubin [AD 10 - E* 3052]

68 Le 18.1.1535, Laurent NUGAULT rend foi et hommage au roi pour un petit fief qu'occupait Guyon DE LA CHAMBERDIÈRE où il y a maison, grange et étable [AD 10 - 24 H 66]

69 Le 18.1.1535, dénombrement de Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy: "Notre aimé et féal secrétaire Maître Laurent NUGAULT" rend foi et hommage pour 3 parts sur 4 de la moitié de la seigneurie de Saint-Aubin et la moitié de la seigneurie de La Chapelle-Godefroy, qu'il détient par partage des biens de feu Guillaume NUGAULT son père.

Maître Laurent NUGAULT, notaire et secrétaire du roi, seigneur de Saint-Aubin-lès-Nogent/Seine et La Chapelle-Godefroy en partie, fils et héritier de feu Noble Homme Guillaume NUGAULT, grenetier de

60 Le 8.6.1527, Jehan GALLOIS l'aîné, laboureur demeurant à Courclain, vend à Honorable Homme Thomas DU RU, bourgeois et marchand demeurant à Paris, représenté par Jehan JOURDAIN son procureur:

- 3 arpents de terre en 2 pièces à "La Vallée des Foings" et "entre les vignes", à coté des terres de l'acheteur, à cause de Jehanne POUGEOISE, sa femme, et des héritiers de feu Guillaume NUGAULT
- 10 sols de rente foncière et perpétuelle sur 5 arpents de vigne à La Chapelle-Godefroy, dont est détenteur Nicolas PIERRON
- 15 sols de rente foncière et perpétuelle sur 5 arpents à La Chapelle-Godefroy
- un héritage à Courclain en la Grand Rue d'en bas, appelé d'ancienneté "La Granche Courtois"
- 1/2 arpent près La Chapelle-Godefroy duquel est détenteur Jehan CHAPPELOT demeurant à La Chapelle-Godefroy [AD 10 - E* 2878]

61 Thomas DU RU paye censive à Saint-Aubin en 1527 pour III arpents qu'il a acquis de Jehan GALLOIS et en 1528 [AD 10 - E* 2880]

62 Dictionnaire Historique de la Champagne Méridionale [AD 10]

63 Le 4.2.1530, Jeanne POUGEOISE, veuve de Thomas DU RU, rachète à Jean DE RANC, seigneur en partie de Saint-Aubin, 2 boisseaux de blé de rente acquis par elle de Jehan GALLOIS l'aîné, laboureur demeurant à Saint-Aubin [AD 10 - E* 3052]

64 Les 17, 18 & 19.1.1535, Maître Laurent NUGAULT, notaire et secrétaire du roi, rend foi et hommage comme détenteur par partage des biens de feu Guillaume NUGAULT, grenetier de Nogent/Seine, entre sa mère, veuve, et ses sœurs, de 3 parts sur 4 faisant la moitié de la seigneurie de Saint-Aubin, en indivis avec Jean DE RANC pour l'autre moitié et Jean DALICHAMPS pour une part, et la moitié de la Chapelle-Godefroy [AD 10 - E* 2886]

En 1535, Laurent NUGAULT, notaire et secrétaire du roi et Maître Guillaume BOUCHER, lieutenant général du bailliage de Sens, époux de Demoiselle Eugène NUGAULT (sa sœur), prennent la cause de Jean MIGOURDIN le jeune et Pierre LAMANT dit Quoquenceau, leurs mercenaires, fait prisonniers pour avoir coupé du bois^{70, 71}.

En 1536, Maître Laurent NUGAULT, secrétaire du roi, seigneur de Saint-Aubin, est présent lors d'une audition de témoins⁷².

En 1537, Laurent NUGAULT, notaire et secrétaire du

roi, intervient dans un relief d'appel⁷³.

Entre 1539 et 1541, dans une procédure de contestation entre les procureurs du roi sur le fait des eaux-et-forêts et Noble Homme Maître Laurent NUGAULT, notaire et secrétaire du roi, seigneur de Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy, ce dernier prend la cause des habitants des deux villages^{74, 75, 76}.

En 1542 et 1543, Denis ANGENOUST, bailli de Nogent/Seine intervient à la requête de Laurent NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy contre les religieuses du

Nogent/Seine, qui détient par partage avec sa mère, veuve dudit défunt, et ses sœurs et co-héritiers, 3 parts sur 8 de la seigneurie de Saint-Aubin en indivis avec Jean DE RANC pour la moitié et Jean DE LICHAMP pour une part [AD 10 - 24 H 118]

70 Le 26.6.1535, procès verbal d'enquête au sujet d'un bois taillis de Quincey en la garenne de Pont, faite par Monsieur le procureur général du roi contre les seigneurs de Saint-Aubin: Maître Laurent NUGAULT, notaire et secrétaire du roi, Maître Guillaume BOUCHER, lieutenant général du bailliage de Sens, époux de Demoiselle Eugénie NUGAULT, et Nicolas DALICHAMP, prenant la cause de Pierre LAMANT dit Quoquenceau et Jehan MIGOURDIN le jeune, mercenaires de Guillaume BOUCHER et sa femme, prisonniers à Nogent/Seine.

Les défendeurs ont envoyé Pierre LAMANT et Jehan MIGOURDIN le jeune leurs mercenaires et gagnedeniers, bûcherons, en ladite pièce de bois en laquelle ils ont été pris et constitués prisonniers pour avoir coupé et abattu des arbres. Le réformateur les a fait emprisonner à Nogent le 27.4.1532 (!). Procédure engagée par LARGENTIER.

Autre acte du 1.12.1535 concernant Pierre LAMANT et Jehan MIGOURDIN le jeune, manouvriers [AD 10 - E* 2813 & 2860]

71 Le 23.8.1535, dans une enquête au sujet d'un bois taillis opposant Claude LARGENTIER, procureur du roi pour les eaux-et-forêts aux seigneurs de Saint-Aubin: Maître Guillaume BOUCHER, lieutenant au bailliage de Sens, Maître Laurent NUGAULT, secrétaire du roi, Noble Sire Jehan DE RANC et Nicolas DALICHAMP.

Reproches contre les témoins produits par ledit Claude LARGENTIER:

- Didier BARBETTE est un familier, ami et autrefois allié de Claude LARGENTIER, qui porte haine et malveillance aux parties. Depuis la mort du fils dudit BARBETTE, ils se portent aide l'un l'autre
- Nicolas FEVRE dit Foucault, demeurant à Pont, Maître sergent des Eaux-et-Forêts, qui prend le tiers des amendes du bois
- Philbert BONOT, demeurant à Pont, et Jacques PAYANT dit Soultain, ont commis des larcins et furetages
- Claude TONNELIER, demeurant à Pont, est un familier de LARGENTIER
- Jehan LE BRUN, de La Chapelle-Godefroy, est un homme de mauvaise conversation, mal vivant, mal renommé, interdit de ne plus exercer les offices de sergent qu'il tenait de la seigneurie de Saint-Aubin

- Gillet HEMARD, demeurant à Pont, est un homme pauvre et indigent
- Jehan BOURGOING, demeurant à Pont, est un pauvre tisserand mal "complexionné" et grand blasphémateur
- Perrin OUDINET, tonnelier demeurant à Nogent/Seine, est un homme vieil et décrépi
- Claudin OUDINET a autrefois tué et occis un homme [AD 10 - E* 2860]

72 Dans une audition de témoins de 1536 comparait Maître Laurent NUGAULT, secrétaire du roi, seigneur de Saint-Aubin [AD 10 - E* 2801]

73 Le 7.11.1537, "notre féal notaire et secrétaire Maître Laurens NUGAULT, seigneur de Saint-Aubin" et Jehan TROTIN, greffier de ladite terre, interviennent dans un relief d'appel [AD 10 - E* 2860]

74 Le 12.4.1539, conclusion du procureur général pour une procédure entre le grand maître général réformateur des eaux et forêts du royaume de France à l'encontre de Maître Laurent NUGAULT, notaire et secrétaire du roi, seigneur de Saint-Aubin, en son nom et ayant pris la cause pour Michau BENOIST l'aîné, Jehan BORJONNE, Jehan GALLOIS l'aîné et consorts, demeurant à Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy. Exécution d'une sentence pour la clôture de la garenne de Pont [AD 10 - E* 2813]

75 Le 25.10.1541, dans un procès verbal est cité Maître Laurens NUGAULT, notaire et secrétaire de roi, seigneur de Saint-Aubin, ainsi que beaucoup d'habitants de Saint-Aubin [AD 10 - E* 2801]

76 Le 25.10.1541, procès verbal d'une contestation sur la garenne de Pont entre Jehan MILLES, conseiller du roi, lieutenant de Monsieur le grand maître enquêteur et général réformateur des Eaux-et-Forêts de France et Noble Homme Maître Laurens NUGAULT, notaire et secrétaire du roi, seigneur de La Chapelle-Godefroy et Saint-Aubin.

Le 12.4.1539, procédure entre le procureur général du roi sur le fait des eaux-et-forêts, demandeur, et NUGAULT, défendeur, à propos de la clôture et saisie faite à la requête du procureur sur la garenne de Pont/Seine de terre, bois et autres héritages.

Liste des manants et habitants de Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy, défendeurs avec Maître Laurens NUGAULT, notaire et secrétaire du roi, et Jehan DE RANC, écuyer, seigneur de Saint-Aubin et la Chapelle-Godefroy.

Le 1.6.1541, ledit NUGAULT, accompagné dudit procureur général du roi, de Maître Georges TIXERANT, greffier sur le fait des eaux-et-forêts du maître particulier dudit Nogent et Pont/Seine et Jacques DE RESQUES,

Paraclet⁷⁷.

Laurent NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin est cité en 1547 dans une sentence du bailli de Nogent/Seine⁷⁸.

Laurent NUGAULT est pour la dernière fois cité en 1549, dans un contrat d'échange⁷⁹.

En 1551, Noble Femme Anne DUPLIX, veuve de Noble Homme Laurent NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy, achète une rente⁸⁰. En 1582, elle donne cette rente à ses enfants et petits-enfants⁸¹. En 1627, Charles NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin et la Croslière, vend la rente

à Laurent NUGAULT, son frère, seigneur de Saint-Aubin et la Croslière⁸².

A partir de 1553, Philbert DU MAIGNON, procureur du roi au bailliage de Nogent/Seine, époux de la veuve NUGAULT, et Michel DU RU, interviennent comme tuteurs des enfants de Laurent NUGAULT. Ils interviennent en 1553⁸³, 1557⁸⁴, 1558⁸⁵, 1559⁸⁶, 1560⁸⁷, 1565 et 1567⁸⁸.

La descendance de Laurent NUGAULT est donnée par un accord de partage de 1554⁸⁹ et plusieurs autres actes de partage de 1567⁹⁰ et 1571^{91, 92}.

∞ à Anne DU PLEIX - ou Catherine DE GRANCHER

commissaire sur le fait des eaux-et-forêts à la table de marbre du palais de Paris, et quelques habitants de Saint-Aubin et la Chapelle-Godefroy. Ledit NUGAULT a dit qu'il entendait commencer sa vue et ostentation de l'étendue de sa justice, droit de chasse aux chiens et furons, ...

- Mention du bois Marion la Pretresse aliéné par Jehan DE RANC lors seigneur de Saint-Aubin à Claude DUCHAT.
- Mention de la vente d'une coupe de bois au bois taillis par le roi depuis 5 ou 6 ans à Jehan BAIGNAUX et un nommé PREVOSTAT.
- Mention d'une coupe faite par Claude LARGENTIER, procureur du roi à Nogent durant la minorité dudit NUGAULT qui commença en 1516, l'année du décès de feu Guillaume NUGAULT son père [AD 10 - E* 2860]

77 Le 16.3.1542, Denis ANGENOST, écuyer, seigneur des Barres, bailli de Nogent/Seine, intervient dans un procès pendant à la cour du bailliage entre les religieuses du Paraclet et Laurent NUGAULT, écuyer de Saint-Aubin. Mention d'un acte de 1529.ébut 1543, Denis ANGENOST, écuyer, seigneur des Barres, bailli de Nogent/Seine intervient à la requête de Laurens NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin et La Chapelle Godefroy contre les religieuses du Paraclet [AD 10 - 24 H 131]

78 Le 26.1.1547, avis du conseil pour la sentence rendue par le bailli de Nogent au profit de Laurent NUGAULT, écuyer, seigneur de St-Aubin [AD 10 - 24 H 66]

79 Le 18.9.1549, Loys RAVAUX et Laurent NUGAULT font un échange [AD 10 - E* 2858]

80 Le 7.7.1551, Noble Homme Claude DE CORMAILLON, écuyer, seigneur de Cormailon, La Couldraye et Villechammon, y demeurant, et Philbert GAYET, grenetier de Nogent/Seine, vendent à Noble Femme Anne DUPLIX, veuve de Noble Homme Laurent NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy, absente, représentée par Noble Homme Claude CHAMPIER, écuyer, seigneur de La Bastie, 83 livres 6 sols 8 deniers de rente [AD 10 - E* 2926]

81 Le 25.10.1582, Demoiselle Anne DUPLIX, veuve de Noble Homme et Sage Maître Philbert DU MAGNON, conseiller du roi, lieutenant général du bailliage de Nogent/Seine, donne à Noble Homme Maître Jehan LE DUCHAT, receveur des aides, tailles et talion de l'élection de Nogent/Seine et Demoiselle Denise NUGAULT sa femme, Jehan FORET, conseiller du roi au siège présidial de Troyes et Demoiselle Katherine NUGAULT sa femme, et aussi tuteur de Charles, Laurent et Barbe NUGAULT, enfants mineurs de feu Nicolas

NUGAULT son fils, 27 écus d'or, 46 sols 8 deniers de rente constituée le 7.7.1551 par feu Claude DE CORMAILLON et Philbert GAYET [AD 10 - E* 2926]

82 Le 25.6.1627, Charles NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin et la Croslière, y demeurant, cède à Laurent NUGAULT, seigneur de Saint-Aubin et la Croslière, y demeurant, une rente de 1000 livres qui fut établie au profit de feu Noble Femme Anne DE PLEUR (?) par Noble Homme Claude DE CORMAILLON, Sieur de La Condroye ville Charmoy et Philbert GAYET, grenetier de Nogent/Seine le 7.7.1551 devant Philibert COUSIN et Pierre POUTRAIN, maire au Chatelet de Paris. Mention d'une donation du 25.10.1582 [AD 10 - 2 E 66/6]

83 Le 12.2.1553, Noble Homme Loys RAVAULT déclare avoir reçu de Philibert DU MAIGNON, tuteur des enfants de feu Laurent NUGAULT, une rente sur une maison à Nogent/Seine, échangée contre une autre rente sur une maison, accin, grange et jardin à Saint-Aubin, appelé l'accin Estienne VOTON, et 25 arpents de terre acquis par ledit NUGAULT de la veuve et des hoirs Jacquin MIGOURDIN.

Le 18.9.1549, Loys RAVAUX et Laurent NUGAULT font un échange [AD 10 - E* 2858]

84 Le 26.7.1557, Maître Philbert DU MAIGNON, procureur du roi à Nogent/Seine et Michel DU RU, échevin de Paris, en leurs noms et tuteurs des enfants mineurs de feu Laurent NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy interviennent sur l'arrêt de la cour du parlement faisant droit sur l'appellation interjetée par eux de l'adjudication faite audit NUGAULT de plusieurs bois, terres et broussailles à La Muette. Philbert DU MAIGNON a épousé la veuve NUGAULT. [AD 10 - E* 2860]

85 Le 23.2.1558, Phillebert DU MAIGNON, procureur du roi au bailliage de Nogent, et Michel DU RU, des échevins de cette ville de Paris, tuteurs des enfants mineurs de feu Laurens NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin et La Chapelle. Mention de Jehan PILLAVOINE, Nicolas LEDOUX, Benoist TIXERANT et Denis DE VI...ES, sergents le 20.2.1558. Mention de Jehan GUYON, procureur dudit DU MAIGNON le 26.2.1558 [AD 10 - E* 2860]

86 Entre 1557 et 1559, Phillebert DU MAIGNON, licencié en lois, conseiller et procureur du roi à Nogent/Seine, tuteur et curateur des enfants mineurs de feu Laurent NUGAULT, intervient dans plusieurs actes avec Christofle LE DUCHAT, prévôt de Pont/Seine, substitut de Monseigneur le procureur général du roi [AD 10 - E* 2860]

87 Le dernier.5.1560, lettre de désertion d'appel par

-, ∞(2) à Maître Philbert DUMAIGNOT, procureur du roi au bailliage de Nogent/Seine, † en 1558-1567

Laurent NUGAULT et Anne DU PLEIX sont les parents de:

Nicolas, ∞ à Barbe PERRIN

Guillaume⁹³, ° ca 1541, † 1567/1568

Denise, ∞ à Jean LE DUCHAT, receveur des tailles à Nogent/Seine⁹⁴

Catherine marraine à La Chapelle-Godefroy le 30.8.1606, ∞(1) à Noble Homme Jean ou Eustache FORET, conseiller au Présidial de Troyes; ∞(2) à Antoine COMTANT, receveur des aides et tutelles de l'élection de Nemours

Catherine NUGAULT puis ses descendants sont cités à Saint-Aubin entre 1611 à 1640^{95, 96, 97}.

François, Roi de France contre Maître Philebert DU MAIGNON, procureur au bailliage de Nogent/Seine, et Laurent NUGAULT, qui était seigneur de Saint-Aubin, qui voulait entreprendre et usurper sur nos droits de dation de tutelle et "confertion" d'inventaire. Ledit DU MAIGNON a épousé la veuve NUGAULT et a tourné la robe et au lieu de garder et préserver nos droits, a empêché Maître Laurent DE VIGNES, lieutenant en la prévôté de Nogent à faire inventaire des biens demeurés au décès et trépas d'Estienne CHEVALLOT de La Chapelle-Godefroy. Mention d'un procès verbal dudit lieutenant du 29.6.1558 [AD 10 - E* 2860]

88 Les 4.5.1565 et 1.8.1567, parmi les reçus des habitants de Nogent, figure Maître Philebert DUMAIGNOT, tuteur des enfants de feu Laurens NUGAULT, pour des terres à Saint-Aubin [AD 10 - E 113]

89 Le 6.4.1554, Nicolas NUGAULT, Guillaume NUGAULT, 23 ans, promettant de ratifier cet acte quand il aura atteint l'âge de majorité, Jehan LE DUCHAT, Demoiselle Denise NUGAULT, sa femme, Maître Philleber DUMANGNON, procureur du roi à Nogent, portant fort pour Maître Anthoine COUSTAULT, receveur des aides et tutelles de l'élection de Nemours et Demoiselle Catherine NUGAULT, sa femme, héritiers de feu Laurent NUGAULT, seigneurs chacun pour son égard de la terre et seigneurie de Saint-Aubin, La Chapelle Saint-Michel et Ferreux en partie, passent avec les religieuses du Paraquet un accord de partage des héritages en contestation entre eux [AD 10 - 24 H 58]

Le 6.4.1564 (!), transaction entre les religieuses du Paraquet et les NUGAULT (comme ci-dessus) pour partage des cens et censives de Potier, chacun pour moitié, soit 28 arpents chacun, excepté la totalité du droit de justice auxdits seigneurs de Saint-Aubin, et le maintient du droit de colombier et pont-levis à l'Abbaye [AD 10 - 24 H 93]

90 Le 29.7.1567, Huguet ROMILLY, vigneron, Jacques BOYVIN, charron, et Jacqueline PILLAVOYNE, veuve de feu Claude DE LAULNOIS, tous demeurant à Saint-Aubin, se déclarent propriétaires d'un grand corps de logis en plusieurs chas, étable, jardin, accin, aisance et appartenances à Saint-Aubin près de l'église qui fut à feu Jacquin MIGORDIN, entre ledit ROMILLY et une petite ruelle, la Grand Rue et Nicolas NUGAULT, écuyer seigneur de Saint-Aubin, redevable envers Nicolas NUGAULT, Guillaume NUGAULT, en leurs noms, Maître Jehan LE DUCHAT, à cause de Demoiselle Denise NUGAULT sa femme, Demoiselle Catherine NUGAULT, veuve de feu Antoine CONSTANT, pour une rente foncière de 40 sols tournois [AD 10 - E* 2858]

91 Le 5.10.1571:

- Nicolas NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, en son nom et comme héritier seul de feu Guillaume NUGAULT, son frère, écuyer
- Noble Homme Maître Jehan LE DUCHAT, receveur des tailles et aides de l'élection de Nogent/Seine, et Demoiselle Denise NUGAULT, sa femme, à cause d'elle
- Jehan FORRET, conseiller du roi au siège présidial de Troyes, et Demoiselle Catherine NUGAULT, sa femme, à cause d'elle

procèdent au partage des héritages à eux échus par le décès de feu Laurent NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy, avec entre autre:

- 100 arpents de terre labourable assis à Fontaine-Mâcon occupés par les héritiers d'Alexandre MERLIN, Pierre MARATE et François BENOIST, laboureurs demeurant à Saint-Aubin
- 17 arpents de terre labourable à La Chapelle-Godefroy occupés par Jehan DESPENCIER, laboureur demeurant à La Chapelle-Godefroy
- 18 arpents de terre labourable à Saint-Aubin occupés par Martin VOICTERIN, laboureur demeurant audit lieu
- 50 arpents de terre labourable à La Chapelle-Godefroy occupés par Nicolas DESPENCIER, laboureur demeurant à Marnay
- 29 arpents de terre labourable à La Chapelle-Godefroy & Saint-Aubin occupés par Phillippe JACOPPIN, laboureur demeurant à Nogent/Seine
- 4 à 5 arpents de pré à La Chapelle-Godefroy occupés par ledit Jehan DESPENCIER, laboureur demeurant à La Chapelle-Godefroy
- des terres à La Chapelle-Godefroy acquise par feu Laurent NUGAULT de feu Laurent LARGENTIER dont jouissent lesdites parties en droit, soit à la charge du douaire de Demoiselle Anne DUPLYER.

Compte de tutelle rendus par Noble Homme et Sage Maître Philbert DE MAGNON, conseiller du roi et lieutenant général des bailliages de Nogent et Pont/Seine, leur beau-père [AD 10 - E* 2858]

92 Le 5.10.1571, apparaissent:

- Nicolas NUGAULT, seigneur de Saint-Aubin, écuyer, héritier seul de feu Guillaume NUGAULT son frère
 - Noble Homme Maître Jehan LE DUCHAT, receveur des tailles et aides à Nogent, époux de Denise NUGAULT
 - Jean FORET, conseiller du roi au siège présidial de Troyes, époux de Catherine NUGAULT
- pour le partage de feu Laurent NUGAULT, leur père,

A.1.A. Nicolas, Noble Homme, seigneur de Saint-Aubin en partie en 1554-1579, † 23.1.1582⁹⁸ ou 28.1.1582 Nogent/Seine

En 1566, Nicolas NUGAULT, seigneur en partie de Saint-Aubin, demeurant à Nogent/Seine, déclare un achat au censier de Nogent/Seine⁹⁹.

En 1574, Nicolas NUGAULT, seigneur de Saint-Aubin rend foi et hommage pour 7 parts sur 8 de la seigneurie, en un vieux manoir où est la maison seigneuriale vulgairement appelée "Le Chasteau"¹⁰⁰.

En 1577, NUGAULT, seigneur de Saint-Aubin, est cité

dans une procédure contre l'Abbaye du Paraclet¹⁰¹.

En 1580, Nicolas NUGAULT, seigneur de Saint-Aubin s'oppose aux héritiers d'Agnès DU PLEIX, à laquelle son père Laurent NUGAULT avait constitué en 1571 une rente de 140 livres sur le fief et moulin de Courmont. Le contrat n'a pu être ratifié par Demoiselle Barbe PERRIN, femme dudit NUGAULT¹⁰².

∞(1) 1.4.1563 à Barbe PERRIN¹⁰³

seigneur de Saint-Aubin et La Chapelle [AD 10 - E* 3048]
93 Le 17.5.1568, Pierre PICHARD, hôtelier à Nogent, transporte à Nicolas NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, 4 arpents de terre acquise de Guillaume NUGAULT le 28.5.1567 [AD 10 - E* 2858]

94 Le 5.8.1611, suite à la saisie de leurs terres par Charles et Laurent NUGAULT, écuyers, sieurs de Saint-Aubin, comparaissent:

- VOITERIN, Jehan ROUSSAT, Aulbin FONTAINE et Pierre MEROSSE, pour 4 arpents 1/2 et 9 cordes de vignes saisies qu'ils tiennent à rente foncière de Noble Homme Maître Denis DONDEAU, lieutenant général en ce bailliage, à cause de sa femme, à laquelle ils sont échus par le partage de feu Honorable Homme François COUSIN l'aîné, son père, acquis de Nicolas NUGAULT, père des sieurs de Saint-Aubin
- Girard DROUARD, pour deux fois 1/2 arpent de terre par un bail à rente de Demoiselle Catherine NUGAULT
- Hillaire DESQUAINS pour un titre de bail
- Jehan QUINSSON, Michel GALLOIS, Mathe BAILLET, Claude GOUBAULT et Jacqueline BROCARD

Le 10.9.1611, jugement à la réserve de:

- Estienne VOITERIN, Pierre MEROSSE, Jehan ROUSSAT l'aîné et Aulbin FONTAINE
- Demoiselle Catherine NUGAULT veuve de Maître FORET, Maître Jacques DUCHAT en son nom et tuteur de Jehan COUSIN, Pierre DUCHAT, Maîtres Nicolas et François COUSIN et Andrey MARCHANT à cause de sa femme, prenant fait et cause pour Claude et Nicolas GOUBAULT, Jehan QUINSSON, Mathieu BAILLET, Gérard DROUARD, Jacqueline BROCARD veuve de Jehan QUINSSON, Isaac et Michel GALLOYS pour des héritages pris à rente de ladite Demoiselle

Mention du partage fait entre les religieuses du Paraclet et les seigneurs de Saint-Aubin, et depuis entre le père des dits Sieurs NUGAULT, vivant seigneur de Saint-Aubin, ladite Demoiselle Catherine NUGAULT et Demoiselle Denise NUGAULT, ses sœurs, héritiers de feu Laurent NUGAULT, leur père et aïeul [AD 10 - 24 H 66]

95 Le ?, dénombrement de La Chapelle-Godefroy, tenue en fief du roi, par Maître Pierre LE DUCHAT, héritier de feu Demoiselle Denise NUGAULT, et Maître François PERRIN, époux de Demoiselle Catherine FORET, fille et héritière de Demoiselle Catherine NUGAULT, sa mère. Ils signent "P Le Duchat" et "F Perrin" [AD 10 - E* 3051]

96 Le 7.9.1640 intervient Philippe FORET, procureur au

Parlement, fils de Catherine NUGAULT. Le 10.11.1640 interviennent Jean PERRIN, Jacques PERRIN, Claude POSSOT, époux de Catherine PERRIN, François et Marie PERRIN, enfants de Catherine FORET, épouse de François PERRIN, fille de Catherine NUGAULT [AD 10 - E* 3049]

97 Le 28.12.1616, Noble Homme Pierre DUCHAT, seigneur de La Chapelle-Godefroy, prend de Catherine NUGAULT, veuve de Maître Jehan FORET, demeurant à Nogent/Seine, une chambre haute avec étude attenante à prendre en son logis à Nogent/Seine. L'acte est signé "P Le Duchat", "Catherine Nugault" [AD 10 - 2 E 66/3]

98 Dictionnaire Historique de la Champagne Méridionale [AD 10]

99 Le 29.7.1566, parmi les reçus des habitants de Nogent, figure Nicollas NUGAULT, seigneur en partie de Saint-Aubin, demeurant à Nogent, pour un acquit de Xpofle HERAULT [AD 10 - E 113]

100 Le 8.6.1574, Nicolas NUGAULT, seigneur de Saint-Aubin pour 7 parts sur 8 rend foi et hommage pour la seigneurie en un vieux manoir où est la maison seigneuriale vulgairement appelée "Le Chasteau". En présence de Jehan PILLAVOYNE, procureur fiscal, Jehan ANCEAU, sergent, Japhet COURONNEAU et Claude FAVYN.

A été appelée par 3 fois à haute voie Demoiselle Claude DE LA GR.NNE, Dame de Saint-Aubin pour 1/8, douairière et tutrice des enfants de feu Phes DALLICHAMP, écuyer. Le 20, Vénérable et Discrète Personne Maître Jehan GALLOIS, prêtre curé de Mâcon, intervient comme procureur de ladite Demoiselle [AD 10 - E* 2873]

101 Le 10.1.1577, sentence du bailliage de Nogent et Pont/Seine, pour les abbesses contre NUGAULT, seigneur de Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 45]

102 Le 9.3.1580, sentence du Châtelet de Paris dans une procédure opposant Nicolas NUGAULT, seigneur de Saint-Aubin et Agnée DU PLEIX, veuve de feu Noble Homme Guichart GOURTIN, aïeul de Demoiselles Louise et Anne LE GRAIN, femmes de Noble Homme Philippe D'ANCGUETH...N, receveur général de Palais et Estienne DE LA CROIX, trésorier des réparations de Normandie, pour une rente de sept vingt livres sur le fief et moulin de Courmont, acquis par feu Laurent NUGAULT, son père le 2.4.1571. Le contrat n'a pu être ratifié par Demoiselle Barbe PERRIN, femme dudit NUGAULT. Agnée DU PLEIX est décédée laissant 5 héritiers.

Le 29.5.1563, aveu et dénombrement de Agnée DU PLEIX, dame du moulin et fief de Courmont, demeurant

Charles, ° ca 1571, ∞ à Jeanne PARISOT
 Anne, ° ca 1575
 Barbe, ° ca 1577

∞(2) 11.5.1579 Nogent/Seine à Gillette PIERRON, ! en 1615¹⁰⁴, † 31.10.1617 Nogent/Seine, (†) 2.11, fille de Blaise P. et Laurence CHAUMARD, ∞(2) à Noble Homme Maître Jean GUYON, procureur en l'élection et magasin à sel et eaux et forêts de Nogent/Seine et Pont/Seine¹⁰⁵

Laurent, b 11.12.1581, p Jean LEDUCHAT, m Laurence, de Nogent, épouse de Blaise PIERRON
 Philibert

A.1.A.1. Charles, ! en 1606-1627, Noble Homme, écuyer, seigneur de Saint-Aubin en 1603, 1616, † 27.5.1630 Nogent/Seine¹⁰⁶

En 1606, Charles NUGAULT, seigneur de Saint-Aubin, apparaît dans un contrat¹⁰⁷.

Entre 1611 et 1615, l'Abbaye du Paraclét s'oppose à Charles et Laurent NUGAULT, seigneurs de Saint-

Aubin^{108, 109}.

En 1618, Charles NUGAULT, seigneur de Saint-Aubin, baille une coupe de bois partagée en indivis avec son frère Laurent NUGAULT, écuyer¹¹⁰.

En 1620, Charles NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, époux de Demoiselle Jeanne PARISOT, père et mère de Jean NUGAULT, passe une transaction avec l'Abbaye du Paraclét à propos des droits de justice de l'Abbaye¹¹¹.

En 1621, Charles et Laurent NUGAULT sont poursuivis à propos de l'acquisition faite 15 ans auparavant d'une maison¹¹².

En 1631, Demoiselle Jeanne PARISOT, veuve de Charles NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, La Croslière et La Chapelle-Godefroy, intervient comme mère de Jean NUGAULT. Elle signe "Jehanne Parisot"¹¹³.

En 1634, Jean NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin et de Cormont, La Croslière et la Chapelle-Godefroy en partie, époux de Demoiselle Jeanne PARASTRE, et Demoiselle Jeanne PARISOT, veuve en premières noces de Charles NUGAULT, écuyer, seigneur desdits lieux en partie, et veuve en secondes noces de Denis GRISON, écuyer, douairière dudit NUGAULT et tutrice ayant la garde noble de leurs enfants, font une vente¹¹⁴.

à Paris. Elle signe "Agnès Dupleys" avec paraphe [AD 10 - E* 2873]

103 [Fichier Chandon - AD 10]

104 Le 7.10.1623, le Sieur Estienne LE FEBURE, procureur du roi au bailliage, fait un transport de 227 livres au profit d'Henry LAIGNEAU sur Laurent NUGAULT par lui dues audit LE FEBURE, tant par promesses faites que comme héritier de Dame Gillette PIERRON, sa mère.

Le 13.11.1615, Gillette PIERRON, veuve de Maître Jehan GUYON, procureur à Nogent, promet payer à son gendre Maître Estienne LE FEBURE, procureur à Nogent, 75 livres.

Nombreux actes concernant le couple GUYON-PIERRON pour des terres à Marnay, pour un retrait lignager sur Pierre DONDEAU, ... [AD 10 - E* 2861]

105 Le 23.10.1599, Guillaume MIGORDIN, laboureur demeurant à Saint-Aubin, prend à titre de rente foncière, annuelle et perpétuelle de Maître Jehan GUYON, procureur du roi pour les Eaux-et-Forêts, élection, grenier à sel de Nogent/Seine demeurant audit lieu, d'une maison couverte de paille, chambre à feu, étable, grenier, grange aussi couverte de paille, cour, jardin, accin, aisance et appartenance et 20 cordes de terre, entre Jehan SYMON et ?, ledit accin et le "Saultereau", plus 1/2 arpent de terre en 3 pièces et 1 arpent de pré et aulnois en 4 pièces, dont 4 cordes faisant la moitié de 8 cordes partant avec Guille. DESQUAINS.

Le 3.12.1607, Honnête Femme Gillette PIERRON, qui signe "Gillette Pierron", veuve de feu Honnête Homme Maître Jehan GUYON, vivant procureur du roi, en son nom et tutrice de leurs enfants mineurs, reconnaît un paiement fait par Guille. MIGORDIN, laboureur demeurant à Saint-Aubin (mention de Nicolas SYMON) [AD 10 - 24 H 93]

106 Dictionnaire Historique de la Champagne Méridionale [AD 10]

107 Le 7.3.1606, Demoiselle Anne DE BOUCHER et Maître Nicolas DE BOUCHER, héritiers de Demoiselle DE CERTAINE, mère d'Anne et aïeule de Nicolas, interviennent dans un contrat avec Charles NUGAULT, seigneur de Saint-Aubin [AD 10 - E* 2869]

108 Les 5.8.1611 et 19.9.1615, sentence au profit des religieuses du Paraclét contre Charles et Laurent NUGAULT, seigneurs de Saint-Aubin. Entre 1640 et 1644, procès des religieuses du Paraclét contre Jean NUGAULT, seigneur de La Chapelle-Godefroy et La Croslière [AD 10 - 24 H 66]

109 Les 3.7.1614 et 18.8.1615, inventaire des pièces d'un exploit entre les religieuses du Paraclét et Charles et Laurent NUGAULT, seigneurs de Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 109]

110 Le 5.3.1618, Ambroise BARBOTIN, manouvrier à Saint-Aubin (qui signe d'une marque "a b"), prend de Charles NUGAULT, Sieur de Saint-Aubin, le bail d'une coupe de bois en indivis avec son frère Laurent NUGAULT, écuyer [AD 10 - 2E 66/3]

111 Le 19.5.1620, les religieuses du Paraclét passent une transaction avec Charles NUGAULT, écuyer, sieur de Saint-Aubin, époux de Demoiselle Jeanne PARISOT, père et mère de Jehan NUGAULT, à propos des droits de justice des religieuses [AD 10 - 24 H 65 et 58]

Même acte daté du 19.4.1620 dans [AD 10 - 24 H 118]

112 Le 17.9.1621, procédure contre Charles et Laurent NUGAULT à propos d'une acquisition faite depuis 15 ans à Saint-Aubin de François GALLOIS d'une maison à Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 65]

Même acte du 17.9.1621, la vente aurait eu lieu le 10.1.1619 (?) [AD 10 - 24 H 131]

113 Le 9.1.1631, Demoiselle Jeanne PARISOT, veuve de Charles NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, La Croslière et La Chapelle Saint Michel, mère de Jean NUGAULT. Elle signe "Jehanne Parisot" [AD 10 - 2 E 66/8]

114 Le 23.2.1634, Jean NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin et de Cormont, La Croslière et la Chapelle Saint-Michel en partie, époux de Demoiselle Jehanne

En 1634, l'Abbaye du Paraclet s'oppose à Jean NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, fils aîné et principal héritier de feu Charles NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, fils aîné et principal héritier de feu Laurent NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin.

En 1635, Demoiselle Jeanne PARISOT, veuve de Charles NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, tutrice de sa fille Marguerite, mineure, et Jean NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, portant fort pour Philibert NUGAULT, écuyer, leur frère, font une vente. La même année, Jean NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin en partie, La Croslière, La Chapelle-Godefroy, époux de Jeanne PARASTRE, et Demoiselle Jeanne PARISOT, veuve de Charles NUGAULT, écuyer, seigneur desdits lieux, douairière dudit NUGAULT et tutrice de leurs enfants, font une vente¹¹⁵.

∞ à Demoiselle Jeanne PARISOT, signe: Jehanne Parisot, fille de Philibert P. et Marie PIERRON, ∞(2) à Denis GRISON, écuyer, † /1634

Jean, parrain à La Chapelle-Godefroy le 20.3.1622, ! en 1634, ∞ à Jeanne PARASTRE

En 1634, l'Abbaye du Paraclet poursuit Jean NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, fils aîné et principal héritier de feu Charles NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, fils aîné et principal héritier de feu Laurent NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin¹¹⁶.

Nicolas, Noble, écuyer, ! en 1607, b 30.8.1606 La Chapelle-Godefroy, p Noble Hoe. Jehan PARSOT, recepveur des tailles pour le Roy à Nogent sur Seine, & Maistre Nicolas COUSIN, lieutenant particulier, m Katherinne LE NUGAULT, veuve de Noble Homme Eustache FORET

Louise, religieuse au Paraclet, b 31.8.1607 La Chapelle-Godefroy, p M.r Jacque PARAIN, avocat, m Damoiselle Louyse DE BERNARD & Katherine GUYON

En 1620, Charles NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin et Jeanne PARISOT, sa femme, constitue une rente à Louise NUGAULT, leur fille, désire être religieuse en l'Abbaye du Paraclet^{117, 118}.

Philbert, b 7.12.1616 Nogent/Seine, p Noble Ho.e Constantin DARNOUL, escuyer, Sieur de Fleury, m Damoiselle Marie JOYAU, épouse de Mons.r le lieutenant PARISOT

Marguerite, b 19.12.1623 La Chapelle-Godefroy, p Noble Homme Estienne LE FEUBRE, Procureur du Roy au bailliage de Nogent sur Seine, m Damoyelle Margueritte JOYAU, épouse de Noble Homme Phileber PARISOT, président en l'élection dudit Nogent, cm 12.4.1638¹¹⁹ à Luc DE LAMBOUR, fils de Pierre D. L. et Demoiselle DE DANUREL

Jeanne, b 1.2.1625 La Chapelle-Godefroy, p Noble Homme Jehan PARISOT, escuier sieur de la Barge, Jandarme de la compagni du Roy, m Damoyelle Jehanne fille de Noble Homme Claude PARASTRE, aussy Jandarme de la compagni du Roy

PARASTRE, et Demoiselle Jehanne PARISOT, veuve en premières noces de Charles NUGAULT, écuyer, seigneur desdits lieux en partie, et veuve en secondes noces de Denis GRISON, écuyer, douairière dudit NUGAULT et tutrice ayant la garde noble de leurs enfants, font une vente à Simon PARISOT, écuyer, seigneur du Port de Nozeaux [AD 10 - E* 3009]

115 Le 2.3.1635, Demoiselle Jeanne PARISOT, veuve de Charles NUGAULT, écuyer, sieur de Saint-Aubin, tutrice de sa fille Marguerite, mineure, et Jean NUGAULT, écuyer, sieur de Saint-Aubin, portant fort pour Philibert NUGAULT, écuyer, leur frère, font une vente à Demoiselle Anne PARISOT, veuve de Noble Homme Edmé ROUSSEAU, avocat en parlement.

Le 19.1.1635, Jehan NUGAULT, écuyer, sieur de Saint-Aubin en partie, La Croslière, La Chapelle Saint-Michel, époux de Jeanne PARASTRE, et Demoiselle Jehanne PARISOT, veuve de Charles NUGAULT, écuyer, sieur desdits lieux, douairière dudit NUGAULT et tutrice de leurs enfants, font une vente à Simon PARISOT, écuyer, sieur du Port de Nozeaux [AD 10 - E* 3009]

116 Le 21.5.1634, procédure des religieuses du Paraclet contre Jean NUGAULT, écuyer, sieur de Saint-Aubin, fils aîné et principal héritier de feu Charles NUGAULT, écuyer, sieur de Saint-Aubin, fils aîné et principal héritier de feu Laurent NUGAULT, écuyer, sieur de Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 66]

117 Le 19.5.1620, Charles NUGAULT, seigneur de Saint-Aubin, époux de Demoiselle Jeanne PARISOT intervient pour Loyse, leur fille, dont la volonté est d'être religieuse en l'Abbaye du Paraclet [AD 10 - E* 2859]

118 Le 19.5.1620, les religieuses du Paraclet passent une transaction avec Charles NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin et Demoiselle Jeanne PARISOT, sa femme. Demoiselle Louyse NUGAULT, leur fille, désire être religieuse en l'Abbaye du Paraclet. Ses parents lui accordent une pension de 50 livres par an pendant leur vie et 60 livres par an après leur mort, comme pension viagère.

Le même jour, une autre transaction entre les mêmes parties au sujet des droits de justice dans les terres du Paraclet [AD 10 - 24 H 93]

119 Le 12.4.1638, contrat de mariage entre Luc DE LAMBOUR, écuyer, fils de Pierre, écuyer et seigneur dudit lieu, et Demoiselle DE DANUREL (?), demeurant à L'Hermitte, paroisse des Essarts sous Sézanne, et Demoiselle Marguerite, fille de feu Charles NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, La Croslière et La Chapelle-Godefroy, et Damoiselle Jeanne PARISOT [AD 10 - 2 E 66/10]

A.1.A.1.A. Jean, Noble Sieur, Noble Homme, Monsieur de Saint-Aubin, seigneur de Saint-Aubin, et autres lieux, écuyer, seigneur de La Chapelle-Godefroy, Sieur de Courmont, Sieur de la Crouillière jusqu'en 1641¹²⁰, parrain à La Chapelle-Godefroy les 9.12.1630, 24.1.1638, 13.10.1648, 14.12.1649, 8.11.1656 et 28.1.1658, (†) 12.12.1679 La Chapelle-Godefroy, en l'église

En 1622, Laurent NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, déclare la moitié par indivis de la seigneurie de Saint-Aubin, partagée avec Charles NUGAULT, écuyer, son frère, et un quart par indivis du fief et moulin de Courmont, de la succession de son père. Il déclare aussi la moitié de la maison et fief de Croslière, par acquisition faite de Demoiselles Denise et Catherine NUGAULT, ses tantes¹²¹.

En 1625, Henri LAIGNEAU et Hélène DE BAR cèdent 8400 livres de rente constituée en 1623 par Laurent NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, et Demoiselle Adrienne DE BAR, qui ont engagé la moitié de la terre et seigneurie de Saint-Aubin¹²².

En 1631, Jean NUGAULT, écuyer, seigneur de Courmont et Saint-Aubin, prend le bail de 4 arpents de pré à Marnay/Seine¹²³.

En 1632, Jean NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin baille la moitié des bâtiments de la Croslière¹²⁴.

En 1635, Jean NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, de présent en la ville de Paris, rue Geoffroy,

fait une vente à Simon PARISOT¹²⁵.

En 1638, Jean NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, s'oppose à Simon PARISOT¹²⁶.

En 1641, Jean NUGAULT, écuyer, seigneur de La Chapelle-Godefroy, et Jeanne PARASTRE, sa femme, interviennent dans un contrat¹²⁷.

En 1641, Jean NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, héritier de feu Charles NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, se déclare redevable envers Demoiselle Adrienne DE BAR, veuve de Laurent NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, du quart de la rente de 1700 livres constituée en 1571 sur le moulin et fief de Courmont¹²⁸.

En 1641, Jean NUGAULT, échange avec Claude LE BOUTHILLER la moitié de la terre et seigneurie de Saint-Aubin, dont jouissait Charles NUGAULT, son père. Il mentionne Philbert NUGAULT, écuyer, son

120 Dictionnaire Historique de la Champagne Méridionale [AD 10]

121 Le 13.1.1622, Laurent NUGAULT, écuyer, sieur de Saint-Aubin, Noble Homme Maître Henry LAGNEAU, conseiller du roi notre sire, lieutenant en l'élection de Nogent/Seine, époux d'Hélaine DE BAR, veuve de Maître Louis BONNET, conseiller du roi et lieutenant en ladite élection, déclarent:

- 1/2 par indivis de la seigneurie de Saint-Aubin avec Charles NUGAULT, écuyer, son frère
- 1/4 par indivis du fief et moulin de Courmont, de la succession de son père
- 1/2 de la maison et fief de Croslière, par acquisition faite de Demoiselles Denise et Catherine NUGAULT, ses tantes [AD 10 - 24 H 66]

122 Le 8.11.1625, Noble Homme Henry LAIGNEAU, conseiller du roi, lieutenant en l'élection de Nogent/Seine, et Demoiselle Hélène DE BAR, cède à Messire Pierre DE VILLEGIGNON, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, 8400 livres de rente fait par Laurent NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, et Demoiselle Adrienne DE BAR le 14.12.1623 et engagé la moitié de la terre et seigneurie de Saint-Aubin [AD 10 - 2 E 66/5]

123 Le 7.4.1631, Jean NUGAULT, écuyer, seigneur de Courmont, Saint-Aubin, prend de Simon PARISOT le bail de 4 arpents de pré à Marnay en une pièce de 5 arpents [AD 10 - 2 E 66/8]

124 Le 24.5.1632, bail de Jehan NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin à Nicolas CLEMENT, vigneron à La Chapelle Godefroy, de la moitié des bâtiments de la Croslière [AD 10 - 2E 66/8]

125 Le 21.6.1635, vente de Jean NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, de présent en la ville de Paris, rue Geoffroy, à Simon PARISOT, écuyer, seigneur du Port de Nozeaux [AD 10 - E* 3009]

126 En 1638, procédure de Simon PARISOT, écuyer, seigneur du Port de Nozeaux contre Jean NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, représenté par Jean DONDEAU, sergent [AD 10 - E* 3009]

127 Dans un acte du 8.1.1648, entre Claude LE BOUTHILLIER et Jean NUGAULT, écuyer, seigneur de La Chapelle-Godefroy, sont produits 5 aveux et dénombrements de la seigneurie de Saint-Aubin et la Chapelle-Godefroy:

- 17.5.1458, Robert DE TIGECOURT
- 25.6.1513, Guillaume NUGAULT
- 28.2.1526, Guillaume BOUCHER
- 8.9.1529, Guillaume BOUCHER
- 18.1.1535, Laurent NUGAULT

Mention d'un contrat du 24.10.1641 devant LARGENTIER & MARTIN par Jean NUGAULT, écuyer, seigneur de La Chapelle-Godefroy, et Jeanne PARASTRE sa femme.

Désaccord sur la possession faite le 31.1.1644 des droits de justice à Saint-Aubin. Sont cités:

- une rente sur une maison à Saint-Aubin où réside Jullien VOITERIN que Charles NUGAULT et Jehanne PARISOT, père et mère dudit Jehan NUGAULT, avaient en partie engagée au religieuses du Paraclet
- une maison à 2 chas acquise de Barbe ROUSAT et David DROUART demeurant à Saint-Aubin
- une vigne que baille Jehan et François GARNIER
- une maison à Saint-Aubin acquise d'Edmée PAJOT, veuve de Zacarye MASSON, rue des charrons [AD 10 - E* 2859]

128 Le 24.10.1641, Jehan NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, héritier de feu Charles NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, se déclare redevable envers Demoiselle Adrienne DE BAR, veuve de Laurent NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, de 425 livres faisant la 4ème partie de 1700 livres, soit 35 livres par an de rente, créée sous le sceau du Châtelet de Paris devant BRIGEON et BRIGEON, notaires, le 2.4.1571, plus 11 années d'arrérage, sur le moulin et fief de Courmont [AD 10 - 2 E 66/10]

frère, mineur, et sœur Louise NUGAULT, religieuse du Paracllet, sa sœur¹²⁹.

En 1642, Jean NUGAULT, écuyer, seigneur de La Chapelle-Godefroy, demeurant à La Croslière, fait un échange avec Simone DE LAULNAY, veuve de Philbert GUYON¹³⁰.

En 1644, Claude LE BOUTHILLIER et Jean NUGAULT, écuyer, seigneur de La Chapelle-Godefroy, époux de Demoiselle Jeanne PARASTRE, interviennent dans un contrat à propos du bail de la moitié de la terre et seigneurie de Saint-Aubin¹³¹.

En 1647, Jean NUGAULT, écuyer, seigneur de la Chapelle-Godefroy échange maisons et terres avec Paquet GRILLAT¹³².

En 1663, Jean NUGAULT, écuyer seigneur de La Chapelle-Godefroy et de La Croslière, cède un pré au curé de La Chapelle-Godefroy pour faire célébrer une messe¹³³.

En 1666, Jean NUGAULT, écuyer seigneur de La Chapelle-Godefroy et de La Croslière, époux de Demoiselle Jeanne PARASTRE, et Pompée

D'ARNOUL, écuyer, seigneur de Fontenay, époux de Demoiselle Anne Marie NUGAULT, font accord sur le moulin¹³⁴.

En 1671, Jean NUGAULT, écuyer, seigneur de La Chapelle-Godefroy et La Croslière, fait édifier les deux pignons d'une maison à La Chapelle naguère incendié¹³⁵.

En 1673, Jean NUGAULT, écuyer, seigneur pour le tout de la Chapelle-Godefroy et pour moitié du fief de La Croslière fait un paiement à un marchand de Nogent/Seine¹³⁶.

En 1674, Jean NUGAULT, seigneur de La Chapelle-Godefroy, et Demoiselle Anne Marie NUGAULT, sa femme, héritière de feu Demoiselle Jeanne PARASTRE, femme du seigneur de La Chapelle-Godefroy, font un traité avec Pompée D'ARNOUL pour 16 arpents en la prairie de Marnay/Seine échus de Demoiselle Jeanne PARASTRE¹³⁷.

∞ à Demoiselle Jeanne PARASTRE, ! en 1627-1646, marraine à La Chapelle-Godefroy les 9.7.1639, 23.7.1642, 2.3.1643, 15.10.1645, 17.9.1662 et 5.12.1665, † 5.2.1669 à La Crouillière, (†) le 7 à Nogent/Seine, en la sépulture de ses ancêtres

129 Le 24.10.1641, acquisition par échange faite par Claude BOUTHILLIER, en présence de Noble Homme Pierre GUYON, conseiller du roi et son procureur au bailliage de Nogent/Seine, par Jean NUGAULT, de la moitié de la terre et seigneurie de Saint-Aubin, dont jouissait Charles NUGAULT, écuyer, son père, à faire ratifier par Philbert NUGAULT, écuyer, son frère, quand il sera en âge de majorité (fait le 4.10.1642). Il promet d'acquitter la pension de 60 livres due pour la nourriture de sœur Louise NUGAULT, religieuse du Paracllet de la seigneurie de la Chapelle et de la Croslière acquise de Maître Phles FORET, procureur en parlement et héritier de feu Maître François PERRIN et Catherine FORET, et de Maître Nicolas CHEVALLIER, receveur des tailles de Nogent/Seine [AD 10 - E* 2859]

130 Le 4.8.1642, Jehan NUGAULT, écuyer, seigneur de La Chapelle-Godefroy, demeurant à La Croslière, fait un échange avec Honnête Femme Simone DE LAULNAY, veuve de Honorable Homme Philbert GUYON, marchand à Nogent/Seine, tutrice de leurs enfants, et Raoul ROUSSEAU, procureur des sergents royaux de Nogent/Seine, oncle et curateur des enfants [AD 10 - 2 E 66/11]

131 Le 31.6.1644, Claude LE BOUTHILLIER passe un contrat avec Jean NUGAULT, écuyer, seigneur de La Chapelle-Godefroy, époux de Demoiselle Jeanne PARASTRE. Mention du bail de la moitié de la terre et seigneurie de Saint-Aubin [AD 10 - 2 E 66/11]

132 Le 11.12.1647, Jean NUGAULT, écuyer, seigneur de la Chapelle Godefroy échange avec Pasquier GRISLAT (signe "P Grilat" avec paraphe), vigneron à Saint-Aubin, une maison et des terres à Courclain, contre des terres à la Chapelle. 17.8.1648, Marguerite MERAT, épouse de Michel GALLOIS, agréée au contrat d'échange. Elle ne sait pas signer [AD 10 - 2 E 66/12]

133 Le 19.4.1663, Jean NUGAULT, écuyer seigneur de La Chapelle-Godefroy et de La Croslière, cède à M.e Nicolas MARCHERAT, prêtre curé de La Chapelle-Godefroy, un demi-arpent de pré pour faire célébrer une messe [AD 10 - 109 G 6]

134 Le 29.4.1666, Jean NUGAULT, écuyer seigneur de La Chapelle-Godefroy et de La Croslière, époux de Demoiselle Jeanne PARASTRE, et Pompée D'ARNOUL, écuyer, seigneur de Fontenay, époux de Demoiselle Anne Marie NUGAULT, font accord sur le moulin [AD 10 - 2 E 66/19]

135 Le 5.3.1671, Jean DE LA TOUR et Pierre HUOT, maçons demeurant à Nogent/Seine, font un marché avec Jean NUGAULT, écuyer, seigneur de La Chapelle et La Croslière, demeurant à La Croslière, stipulant par Pompée D'ARNOUL, écuyer, seigneur de Fontenay, des Barres et La Croslière, pour édifier 2 pignons d'une maison à La Chapelle naguère incendiée. L'acte est signé "Pompée Darnoul" [AD 10 - 2 E 66/23]

136 Le 25.11.1673 (l'acte se trouve à la fin des minutes de l'année 1680), Jean NUGAULT, écuyer, seigneur pour le tout de la Chapelle-Godefroy et pour moitié du fief de La Croslière, y demeurant, paye à Honorable Homme Pierre AMPRIN, marchand demeurant à Nogent/Seine, 867 livres 12 sols partie de 1156 livres 16 sols selon une obligation dudit NUGAULT audit AMPRIN le 7.5.1672 [AD 10 - 2 E 66/27]

137 Le 25.1.1674, Louis CHAUMARD, laboureur demeurant à La Chapelle-Godefroy, et Edmée BOURGEOIS sa femme, passent un contrat avec Pompée D'ARNOUL. Mention d'un traité du 9.1.1674 avec Jean NUGAULT, seigneur de La Chapelle-Godefroy, et Demoiselle Anne Marie NUGAULT, sa femme, héritière de feu Demoiselle Jeanne PARASTRE, femme dudit seigneur de La Chapelle-Godefroy, pour 16 arpents en la prairie de Marnay échus de Demoiselle Jeanne PARASTRE [AD 10 - 2 E 66/25]

Anne, Mademoiselle, fille et demoiselle de Monsieur de Saint-Aubin, marraine à La Chapelle-Godefroy le 2.3.1646, † en 1640-1648, b 24.11.1630, p Noble Sieur Jean ANGENOUST, m Damoi.elle Anne DRAMARD

Anne Marie, Demoiselle, signe "Anne Marie Nugault", marraine à La Chapelle-Godefroy le 8.9.1647, 12.3.1648, 20.9.1648, 16.2.1650, , b 10.4.1633, p Noble Homme Cipion DARNOUX, Escuyer, Seigneur de Fleurie (?) et de l'Hermitte def... et Villeneuve, m Anne Marie LANGLAT, coadjutrice de l'Abbaye du Paraclet, ∞ à Pompée DARNOU, écuyer, Seigneur de Fontenay

Jeanne, Demoiselle, marraine à La Chapelle-Godefroy les 13.1.1653, 12.3.1653, 2.11.1655, 10.11.1655 et 16.4.1656, b 12.11.1634, p M.e Jean PAILLET (peut-être MILLET), curé de Saint Aubin et doyen du doyenné de Marigny, m Damoiselle Jeanne PARISOT, veuve de Charles NUGAUT, Escuyer, Sieur de Saint Aubin

A.1.A.2. Laurent, † en 1615-1627, signe: Nugault, Noble Homme, écuyer, seigneur en partie de Saint-Aubin, Sieur de la Croulière et jadis seigneur de Saint-Aubin, procureur du roi aux eaux et forêts de Nogent et Pont/Seine et du magasin à sel de Nogent/Seine, † 1627/1628

En 1607-1608, Maître Laurent NUGAULT est reçu à la charge d'officier des eaux-et-forêts de Nogent et Pont/Seine, comme procureur du roi¹³⁸. En 1629, Henri LAIGNEAU est reçu procureur des eaux-et-forêts du bailliage de Nogent et Pont/Seine, comme naguère Maître Laurent NUGAULT, dernier possesseur de l'office¹³⁹.

En 1615, Laurent NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin et Adrienne DE BAR, constituent une rente au procureur du roi au siège, juridiction des eaux et forêts, élection et grenier et magasin à sel de Nogent et Pont/Seine¹⁴⁰.

En 1616 Laurent NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin et La Croslière, et Demoiselle Adrienne DE BAR, sa femme, vendent cinq arpents de pré en la prairie de Nogent/Seine. Ils signent "Nugault" et "Adrienne de bar"¹⁴¹.

138 En 1607-1608, charge des officiers des eaux-et-forêts de Nogent et Pont, réception de Maître Laurent NUGAULT à l'office de procureur du roi [AD 10 - E* 2827]

139 Le dernier.2.1629, Henry LAIGNEAU est reçu procureur des eaux-et-forêts du bailliage de Nogent et Pont/Seine, comme naguère Maître Laurent NUGAULT, dernier possesseur [AD 10 - E* 3044]

140 Le 17.4.1615, Laurent NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint Aubin et Adrienne DE BAR, constituent une rente à François BELOT, procureur du roi au siège, juridiction des eaux et forêts, élection et grenier et magasin à sel de Nogent et Pont/Seine [AD 10 - E* 2861]

141 Le 11.10.1616 Laurent NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin et La Croslière, et Demoiselle Adrienne DE BAR, sa femme, vendent à Honorable Homme Jehan LECLERC, 5 arpents de pré en la prairie de

En 1617, Laurent NUGAULT, seigneur de Saint-Aubin, résigne de son état et office de procureur du roi en l'élection de Nogent/Seine, au profit de Maître Jean GUYON, avocat en parlement, son frère uterin. Il signe: "Nugault"¹⁴².

En 1618, Laurent NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, La Croslière et La Chapelle-Godefroy, demeurant à La Croslière, baille la moitié du moulin à eau de La Chapelle-Godefroy, l'autre moitié appartient à Charles NUGAULT, seigneur de Saint-Aubin. Il signe "Nugault"¹⁴³.

Entre 1617 et 1621, Laurent NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, intervient dans plusieurs contrats avec les enfants de Gillette PIERRON¹⁴⁴.

En 1623, Laurent NUGAULT et Adrienne DE BAR engagent la moitié de la seigneurie de Saint-Aubin à Henri LAIGNEAU^{145, 146}.

En 1626, Laurent NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy, achète deux arpents de terre à La Chapelle-Godefroy, proche la maison et fief de La Croslière¹⁴⁷.

Nogent/Seine. L'acte est signé "Nugault", "Adrienne de bar" [AD 10 - 2 E 66/3]

142 En 1617, Laurent NUGAULT, seigneur de Saint-Aubin, résigne de son état et office de procureur du roi en l'élection de Nogent/Seine, au profit de Maître Jehan GUYON, avocat en parlement, son frère uterin. Mention de Demoiselle Gillette PIERRON, veuve de Maître Jehan GUYON, vivant pourvu dudit état, et Maître Jehan GUYON, son fils. L'acte est signé "G Pierron" avec paraphe, "Nugault" et "J Guyon" [AD 10 - 2E 66/3]

143 Le 16.7.1618, Laurent NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, La Croslière et La Chapelle, demeurant à La Croslière, baille à Pierre PANIET, qui ne sait pas signer, meunier demeurant à La Chapelle, la moitié du moulin à eau de La Chapelle-Saint-Michel, l'autre moitié à Charles NUGAULT, seigneur de Saint-Aubin. L'acte est signé "Nugault" [AD 10 - 2E 66/3]

144 Les 6 et 8.4.1619 comparaissent Laurent NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, Honnête Femme Catherine GUYON, femme de Noble Homme Estienne LEFEBURE, procureur du roi au bailliage, Gabrielle et Philibert GUYON, émancipés, sous la curatelle de Maître Louis PIERRON, enfants de Gillette PIERRON. Les mêmes interviennent dans de nombreux autres actes entre 1617 et 1621. Gillette PIERRON signe un acte en 1608 [AD 10 - E* 2861]

145 Le 14.12.1623, Laurent NUGAULT et Adrienne DE BAR engagent la moitié de la seigneurie de Saint-Aubin à Maître Henry LAIGNEAU, conseiller du roi [AD 10 - E* 2859]

146 Le 14.12.1623, Laurent NUGAULT, seigneur de Saint-Aubin, constitue une rente de 525 livres au principal de 8400 livres en faveur d'Henry LAGNEAU, lieutenant en l'élection de Nogent/Seine, pour paiement donné d'1/2 de la terre de Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 93]

147 Le 8.8.1626, Honnête Nicolas MAROYS, marchand au Faubourg de Nogent/Seine, vend à Laurent NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy, 2 arpents de terre à La Chapelle, proche la maison et fief de La Croslière [AD 10 - 2E 66/6]

En 1627, Laurent NUGAULT donne deux arpents et demi de terre à Saint-Aubin à Jean et Philibert GUYON, enfants de Noble Homme Jean GUYON et Demoiselle Jeanne VARON, ses neveux¹⁴⁸.

En 1627, Laurent NUGAULT, seigneur de Saint-Aubin et Demoiselle Adrienne DE BAR, sont témoins au contrat de mariage entre Robert DE JOLLYTEMPS et Demoiselle Marguerite DE BAR, sœur d'Adrienne, fille majeure de feu Jacques, écuyer, seigneur de La Motte Rouge et Dame Charlotte VION¹⁴⁹.

En 1628, Demoiselle Adrienne DE BAR veuve de Laurent NUGAULT, écuyer, tutrice de ses enfants intervient pour la provision de l'office de garde des bois du parc de Pont/Seine¹⁵⁰.

En 1633, Demoiselle Adrienne DE BAR, veuve de feu Laurent NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin et La Croslière, tutrice de leurs enfants mineurs, déclare une maison à Nogent/Seine¹⁵¹.

En 1638, Demoiselle Adrienne DE BAR, veuve de Laurent NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin et La Croslière, tutrice de ses enfants, se déclare propriétaire d'une maison couverte de tuiles à

Nogent/Seine. Elle signe "A de bar"¹⁵².

En 1638, Demoiselle Adrienne DE BAR, veuve de Laurent NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, La Croslière et La Chapelle-Godefroy, achète 5 arpents de terre à La Croslière¹⁵³.

En 1655, Demoiselle Adrienne DE BAR, veuve de Laurent NUGAULT, écuyer, seigneur en partie de Saint-Aubin, engage la première moitié de la seigneurie de Saint-Aubin à Marie DE BRAGELOIGNE, veuve de Claude LE BOUTHILLIER¹⁵⁴. Les enfants de Laurent NUGAULT sont:

- Laurent, écuyer
- Hélène, épouse de François DE MATHÉ, écuyer, seigneur de la Pottée, demeurant ordinairement à Couspeuille en Champagne
- Marie, décédée, auparavant épouse de Maître Claude LAURENCEAU, conseiller du roi élu en l'élection de Nogent/Seine, mère de Jeanne, Claude et Anne LAURENCEAU¹⁵⁵

148 Le 28.6.1627, Laurent NUGAULT fait une donation entre vifs de 2 arpents 1/2 de terre à Saint-Aubin à Jehan et Philibert GUYON, enfants de Noble Homme Maître Jehan GUYON, avocat en Parlement et Demoiselle Jehanne VARON, demeurant à Saint-Aubin, ses neveux [AD 10 - 2E 66/6]

149 Le 8.11.1627, contrat de mariage entre Robert DE JOLLYTEMPS, écuyer, seigneur de Maison en partie, commissaire ordinaire de l'artillerie en Champagne, demeurant à Chaalons en Champagne, et Demoiselle Marguerite DE BAR, fille majeure de feu Jacques, écuyer, seigneur de La Motte Rouge et Dame Charlotte VION, assistée de Noble Homme Jacq. DE BAR, prieur d'All..., son frère, Richard DE PETRESNOL, écuyer, seigneur de Viaspre, son grand-oncle, Laurent NUGAULT, seigneur de Saint-Aubin et Demoiselle Adrienne DE BAR, Henry LAIGNEAU et Demoiselle Hélène DE BAR, lesdites DE BAR ses sœurs. Ils ont reçu une dispense le 27.10.1627 car ils sont cousins au 3ème degré. Marguerite DE BAR est la fille de Jacques DE BAR, fils de Pierre DE BAR, conseiller du roi et lieutenant général d'Épernay et de Crespine ROSLET, fille de Pierre ROSLET, écuyer, conseiller du roi, lieutenant général de Chaalons, père de Renée, épouse de Gérard LANGAULT, parents de Marguerite LANGAULT, épouse de Clément JOLLYTEMPS, parents de Robert JOLLYTEMPS [AD 10 - 2 E 66/6]

150 Fin 1628, Demoiselle Adrienne DE BAR veuve de Laurent NUGAULT, écuyer, tutrice de ses enfants d'avec le défunt, intervient avec Maître Jehan GUYON, avocat en Parlement demeurant à Saint-Aubin, pour provision de l'office de garde des bois du parc de Pont/Seine dont était pourvu Jacques CAULAY puis François MERGEN... (?). L'acte est signé "A de bar" et "J Guyon" [AD 10 - 2E 66/7]

151 Le 5.1.1633, Demoiselle Adrienne DE BAR, veuve de feu Laurent NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin et La Croslière, tutrice de leurs enfants mineurs, reconnaît être propriétaire d'une maison à Nogent/Seine [AD 10 - 2 E 66/8]

152 Le 28.1.1638, Demoiselle Adrienne DE BAR, veuve de Laurent NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin et La Croslière, tutrice de ses enfants, se déclare propriétaire d'une maison couverte de tuiles à Nogent/Seine. Elle signe "A de bar" [AD 10 - 2 E 66/10]

153 Début 1638, Demoiselle Adrienne DE BAR, veuve de Laurent NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, La Croslière et La Chapelle-Godefroy, achète 5 arpents de terre à La Croslière [AD 10 - 2 E 66/10]

154 Le 3.4.1655, mesurage par Jacques BAILLET de la première moitié de la seigneurie de Saint-Aubin engagée par Demoiselle Adrienne DE BAR, veuve de Laurent NUGAULT, écuyer, seigneur en partie de Saint-Aubin, à haute et puissante dame Marie DE BRAGELOIGNE, veuve de haut et puissant seigneur Maître Claude LE BOUTHILLIER, chevalier, seigneur de Pont Chavigny, Baron de Crancey et autres lieux, ... assistée de Maître François BARDY, greffier en la Mairie de Saint-Aubin, Jehan PONCE, serviteur domestique de honnête femme Gillette LE FEBURE, veuve de feu Honorable Homme Claude GILLOPPÉ, receveur de la terre et seigneurie de Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 2859]

155 Le 4.4.1655, Adrienne DE BAR, veuve de Laurent NUGAULT, et ses enfants, font une transaction avec Marie DE BRAGELOIGNE, veuve de Claude LE BOUTHILLIER portant désistement de la faculté que ledit NUGAULT avait de pouvoir rentrer dans la moitié de la terre de Saint-Aubin et du quart du fief de Courmont engagés au Sieur LAIGNEAU. Les enfants de Laurent NUGAULT sont:

- Laurent NUGAULT, écuyer
- François DE MATHÉ, écuyer, sieur de la Pottée, demeurant ordinairement à Couspeuille en Champagne, époux de Demoiselle Heleyne NUGAULT
- Maître Claude LAURENCEAU, conseiller du roi élu en l'élection de Nogent/Seine, tuteur de Claude et Anne LAURENCEAU, et Maître Odard BOUCHERAT, époux de Jeanne LAURENCEAU, âgée d'environ 20 ans, tous enfants dudit Maître Claude LAURENCEAU et feu Demoiselle Marie NUGAULT,

∞ à Demoiselle Adrienne DE BAR, signe: Adrienne de bar, fille de Jacques D. B., écuyer, seigneur de La Motte Rouge et Dame Charlotte VION

Jacques, Noble Homme, ! en 1623, parrain à La Chapelle-Godefroy le 19.5.1623

Adrienne, b 17.9.1610 Nogent/Seine, p Noble Ho.e Pierre DUCHAT, Seigneur de La Chapelle, m Damoiselle Elisabet BRESSON, épouse de Noble Ho.e Jacque ANGENOUST, Bailly de Nogent & Chatherine, fille de † M.e J. GUYON

Marie, marraine à La Chapelle-Godefroy le 23.2.1630, b 9.1.1612 Nogent/Seine, p Noble Homme Maistre Louys BONNET, lieutenant en l'élection de Nogent, m Noble et Religieuse Dame Marie DE LA ROCHE FOUCHAULT, Abesse du Couvent et religieuse du Paraclet, & Noble Dame Gillette PIERRON, veuve de Maistre Jean GUYON, procureur du Roy en ladite élection, ∞ à Claude LAURENCEAU, conseiller du roi élu en l'élection de Nogent/Seine

Marguerite, b 15.2.1616 Nogent/Seine, p Hono.ble Ho.e DE BARDAT, Seigneur de Morisson, lieuten. de Mons.r DE BARDAT, m Damoiselle fille de Noble Homme Jehan DE TRIOLLET

Louise, b 3.9.1618 La Chapelle-Godefroy, p Louys DE SAUSSOY, m Marguerite DE BART

Laurent, signe "L Nugault", écuyer, parrain à La Chapelle-Godefroy le 12.3.1648, b 3.10.1621 La Chapelle-Godefroy, p Hierosme ANGENOUST, Sieur de Sancte Anne et abbé de Saint Nicolas, m Marie JOSSYÉ, ! en 1629, peut-être ∞ à Marguerite DE BIENCOURT

Hélène, Demoiselle, signe: Helene Nugault, ! en 1644, marraine à La Chapelle-Godefroy les 14.5.1640, 22.4.1642, 5.11.1642, 6.4.1643 et 14.12.1649, b 17.3.1624 La Chapelle-Godefroy, p Noble Homme Henry LAIGNEUX (?), Consier du Roy et lieutenant en l'élection de Nogent sur Seine, m Damoyelle Louys fille de † Noble Homme Louys BONNET, consilier du Roy et lieutenant en l'élection dudit Nogent, ∞ François DE MATHÉ, écuyer, Sieur de La Pottée, demeurant à Couspeuille en Champagne

A.1.A.2.A. Laurent, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, parrain à La Chapelle-Godefroy les 10.11.1655 et 16.4.1656, † /1680

En 1656, plusieurs membres de la famille NUGAULT font un échange. Ce sont:

Maître Pompée D'ARNOUL, chevalier seigneur de Fontenay, Salon et autres lieux, commandant le régiment de Monseigneur de Mercœur, époux de Anne Marie NUGAULT

Lesdits Laurent, Heleyne et feu Marie NUGAULT, frère et sœurs, enfants et héritiers de feu Laurent NUGAULT et Adrienne DE BAR.

Mention de la rente faite le 14.12.1623 au profit de feu Maître Henry LAGNEAU, conseiller du roi, lieutenant en ladite élection. Sa veuve est Demoiselle Heleyne DE BAR, mère de Pierre BONNET, conseiller du roi et lieutenant en ladite élection [AD 10 - E* 2859]

Demoiselle Adrienne DE BAR veuve de Laurent NUGAULT écuyer, seigneur de Saint-Aubin

Maître Laurent NUGAULT écuyer, seigneur dudit lieu, Demoiselle Marguerite DE BIENCOURT son épouse, demeurant à La Croslière

Les enfants de Noble Homme Maître Claude LAURENCEAU, conseiller du roi, élu en l'élection de Nogent/Seine et Demoiselle Marie NUGAULT, à cause de la dot donnée à leur contrat de mariage¹⁵⁶.

En 1665, Thomasse RABEREAU, servante domestique de Laurent NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, demeurant à Fontenay-Baussery, intervient dans un contrat notarié¹⁵⁷.

En 1680, Marguerite DE BIENCOURT, veuve de Laurent NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, et Charles NUGAULT, son fils, aussi écuyer, seigneur de Saint-Aubin, vendent une maison à Fontenay-Baussery¹⁵⁸.

∞ à Marguerite DE BIENCOURT, ! en 1680, fille de Jacques D. B., chevalier, seigneur d'Ambleville, et Jacqueline GUILLAUME, de Marsangis¹⁵⁹

156 Le 18.10.1656, Maître Pompée D'ARNOUL, chevalier seigneur de Fontenay, Salon et autres lieux, commandant le régiment de Monseigneur de Mercœur, Demoiselle Adrienne DE BAR veuve de Laurent NUGAULT écuyer seigneur de Saint-Aubin, Maître Laurent NUGAULT écuyer seigneur dudit lieu, Demoiselle Marguerite DE BIENCOURT son épouse, demeurant à La Croslière, font un échange. Anne Marie NUGAULT, épouse dudit D'ARNOUL, doit ratifier le contrat. Mention des enfants de Noble Homme Maître Claude LAURENCEAU, conseiller du roi élu en l'élection de Nogent/Seine et Demoiselle Marie NUGAULT, à cause de la dot donnée à leur contrat de mariage. [AD 10 - 2E 66/15]

157 Le 12.7.1665, Estienne RABEREAU, manouvrier à Fontenay-le-Pierreux, père de Thomasse, servante domestique de Laurent NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, demeurant à Fontenay-Baussery, pour des voies de fait sur elle par Claude BOYARD le jeune, fils de Claude, fils de Denis, vigneron à Fontaine-Mâcon [AD 10 - 2E 66/19]

158 Le 21.5.1680, Marguerite DE BIENCOURT, veuve de Laurent NUGAULT, écuyer, sieur de Saint-Aubin et autres lieux, et Charles NUGAULT, son fils, aussi écuyer, sieur de Saint-Aubin, demeurant à Sens, émancipé par justice, délaissent à titre de bail à rente foncière annuelle une maison et masure à Fontenay-Baussery à Messire Jesse Hiérosme BUYSSOT, prêtre curé de Fontenay-Baussery. Ils signent "M De Biencourt", "Nugault", "J H Buyssot" avec paraphe [AD 10 - 2E 66/27]

159 I - Florimond DE BIENCOURT, chevalier, seigneur de Poutrincourt, x à Jeanne DE SALAZAR, d'où:

II - Jean DE BIENCOURT, chevalier, seigneur de Mercilly, baron de Saint-Just, tué le 5.12.1615 devant Méry, cm 14.8.1590 à Hélène PAJOT, d'où:

III - Jacques DE BIENCOURT, chevalier, seigneur d'Ambleville, ∞(1) 1.10.1622 à Françoise DE MORNAY, d'où:

➤ Charles, chevalier, seigneur de Foissy

∞(2) à Jacq. GUILLAUME de Marsangis, d'où:

➤ Gabriel, seigneur de la Motte Foissy, ° 18.12.1631

Charles

A.1.A.2.A.1. Charles, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, grand mousquetaire en la compagnie du roi, ! en 1678-1694

En 1678, Charles NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, grand mousquetaire en la compagnie du roi, intervient dans un contrat notarié avec Dame Marguerite DE BIENCOURT, sa mère, veuve de Laurent NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, demeurant à Fontenay-Baussery. Ledit Charles NUGAULT a été chassé de sa maison, il est atteint de petite vérole et demeure chez Pompée DARNOUL¹⁶⁰.

En 1692, Maître Charles NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, passe un contrat notarié pour la construction d'une maison à Fontenay-Baussery¹⁶¹.

En 1693 et 1694, Maître Charles NUGAULT, seigneur de Saint-Aubin demeurant à Fontenay-Baussery intervient dans un contrat notarié¹⁶².

- Jacques, chevalier, seigneur de Chigny
- Marguerite, épouse de Laurent NUGAULT
- Jeanne
- Claudine [AD 10 - Ficher Chandon]

160 Le 20.1.1678, Charles NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, fils et héritier de feu Laurent NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, et Dame Marguerite DE BIENCOURT, émancipé par justice, sous la curatelle de Maître Simon LEFEBURE, notaire royal au bailliage de Nogent/Seine, a fait saisie sur Jean LHERMITTE, laboureur demeurant à La Chapelle-Godefroy, à cause de ses prétentions à l'encontre de Pompée DARNOUL, écuyer, seigneur de Fontenay et La Croslière. L'acte est signé "Pompée Darnoul" et "C Nugault"

Le 11.2.1678, Charles NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, grand mousquetaire en la compagnie du roi, demeurant ordinairement à Sens avec Dame Marguerite DE BIENCOURT, sa mère, veuve de Laurent NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, demeurant à Fontenay Bausseroy. Charles déclare qu'il y a trois mois, ladite dame DE BIENCOURT, au lieu de lui fournir toutes les choses dont il avait besoin et en particulier pour se mettre en équipage et état de pouvoir rendre service à sa majesté, elle l'a chassé de sa maison. Il a été recueilli par Pompée DARNOUL, écuyer, seigneur de Fontenay et La Croslière, qui avec sa femme et ses domestiques a veillé à sa santé, alors qu'il était atteint de la périlleuse maladie de petite vérole, puis lui a fourni l'équipage pour se mettre au service de sa majesté. Pour ne pas rester ingrat, Charles déclare que lorsqu'il décèdera, il fait donation de tous ses biens au seigneur de Fontenay. L'acte est signé "Pompée Darnoul" et "C Nugault" [AD 10 - 2E 66/26]

161 Le 25.10.1692, François CEDON, maître maçon, s'oblige à construire une maison à Fontenay-Bausseroy, à Maître Charles NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin et autres lieux, demeurant à Fontenay-Bausseroy. Il signe "De Saint Aubin" [AD 10 - 2E 66/31]

162 Le 22.2.1693, Maître Charles NUGAULT, chevalier, seigneur de Saint-Aubin demeurant à Fontenay-Bausseroy, vend à Honorable Homme Henry Léon

A.1.A.2.B. (?) Jacques, écuyer, seigneur de Saint-Aubin et La Croulière, parrain à La Chapelle-Godefroy le 16.2.1650

Marie, Demoiselle, marraine à La Chapelle-Godefroy le 9.7.1639

A.1.A.3. Philibert, Noble Fils, ! en 1641, écuyer seigneur de La Croulière, parrain à La Chapelle-Godefroy le 6.4.1643, † /1668

Marie, Demoiselle, ne sait pas signer, marraine à La Chapelle-Godefroy les 4.3.1668 et 8.3.1673

LAURENCEAU, marchand demeurant à Nogent/Seine, 1341 livres 5 sols pour 37 ans d'arréage de 36 livres 5 sols de rente annuelle due au héritiers de Maître Pierre DESPLATS, 185 bichets de froment, 79 bichets 1/2 de seigle, 111 bichets d'orge, 407 bichets d'avoine, pour 37 années d'arréage dues par Dame Anne Marie NUGAULT, veuve de Messire Pompée D'ARNOUL, écuyer de Fontenay, La Croslière et autres lieux. Mention de feu Maître Laurent NUGAULT, son père, pour un échange de la moitié du fief de La Croslière, le 8.10.1656. Mention d'une obligation du 13.1.1663. L'acte est signé "Charles Nugault", "Laurenceau" avec paraphe. Un autre contrat du 4.1.1694 avec le même [AD 10 - 2 E 66/32]

O

ODET

A. Simon, † en 1495-1502

Simon ODET paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1495 à 1502. Il paye en 1496 à cause des héritiers à la CHARONNE¹.

ODINET

A. Perrinet, tonnelier à Nogent/Seine, ° ca 1445 Nogent/Seine, † 1535/

En 1535, Perrinet ODINET, tonnelier à Nogent/Seine, est témoin dans une enquête. Il est âgé de 80 ans et natif de Nogent/Seine². Son témoignage est contesté car il est un homme vieil et décrépité³.

1 Symon ODET paye à Saint-Aubin en 1495, 1498 et 1499 pour censive; il paye en 1496 (2 fois) à cause des hoirs à la CHARONNE; il paye en 1500 et 1502 pour trois arpents et demi de terre assis au lieudit Les Grautes [AD 10 - E* 2880]

2 Le 10.4.1535, devant Denis ANGENOUST, procureur du roi, bailli de Nogent/Seine, à la diligence et poursuite de Claude LARGENTIER, seigneur de la Croslière, comparait:

➤ Perrenet ODDYNET, tonnelier demeurant à Nogent/Seine, âgé de 80 ans environ, natif de Nogent/Seine où il a toujours demeuré. Il a bonne connaissance de feu Jehan LARGENTIER et Perrette PERROTTE sa femme, fille de feu Andry PERROTTE, en son vivant demeurant à Saint Florentin, après son décès leur advint par succession le fief, terre et seigneurie de La Croslière, et leur a succédé Claude LARGENTIER, héritier de sa mère Perrette PEROTTE depuis environ 40 ans [AD 10 - E* 3051]

3 Le 23.8.1535, dans une enquête au sujet d'un bois taillis opposant Claude LARGENTIER, procureur du roi pour les eaux-et-forêts aux seigneurs de Saint-Aubin: Maître Guillaume BOUCHER, lieutenant au bailliage de Sens, Maître Laurent NUGAULT, secrétaire du roi, Noble Sire Jehan DE RANC et Nicolas DALICHAMP.

Reproches contre les témoins produits par ledit Claude LARGENTIER:

➤ Didier BARBETTE est un familier, ami et autrefois allié de Claude LARGENTIER, qui porte haine et malveillance aux parties. Depuis la mort du fils dudit BARBETTE, ils se portent aide l'un l'autre

➤ Nicolas FEVRE dit Foucault, demeurant à Pont, Maître sergent des Eaux-et-Forêts, qui prend le tiers des amendes du bois

➤ Philbert BONOT, demeurant à Pont, et Jacques PAYANT dit Soultain, ont commis des larcins et furetages

➤ Claude TONNELIER, demeurant à Pont, est un familier de LARGENTIER

B. Rémi, de La Chapelle-Godefroy, † en 1518-1541

Rémi ODINET paye censive au seigneur de Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy de 1518 à 1533. Il paye avec Jean GRAND dit Régnard de Mâcon et, en 1527, Simon SURTIN⁴.

En 1531, Rémi ODINET est poursuivi par la justice de Saint-Aubin car ses enfants ont été pris dans les bois de Maître Guillaume BOUCHER⁵.

En 1536, Rémi ODINET est assigné avec d'autres habitants de Saint-Aubin dans une enquête⁶.

Dans une liste des habitants de Saint-Aubin et la Chapelle-Godefroy établie en 1541 est cité Rémi ODINET⁷.

C. Félisot, † en 1491, † /1518, ∞ à NN., † en 1518-1533

Le nom de Félisot ODINET est cité dans le censier du seigneur de Saint-Aubin en 1491 mais son nom est barré. La veuve et les héritiers de Félisot ODINET payent censive de 1518 à 1533⁸.

-
- Jehan LE BRUN, de La Chapelle-Godefroy, est un homme de mauvaise conversation, mal vivant, mal renommé, interdit de ne plus exercer les offices de sergent qu'il tenait de la seigneurie de Saint-Aubin
 - Gillet HEMARD, demeurant à Pont, est un homme pauvre et indigent
 - Jehan BOURGOING, demeurant à Pont, est un pauvre tisserand mal complexionné et grand blasphémateur
 - Perrin OUDINET, tonnelier demeurant à Nogent/Seine, est un homme vieil et décrépité
 - Claudin OUDINET a autrefois tué et occis un homme [AD 10 - E* 2860]

4 Remy ODINET paye cens à Saint-Aubin en 1518 pour son pré et avec Jehan GRANT de Macon; il paye en 1521 et 1522 à La Chapelle, seul et avec Jeha. GRAND (dit Renat); il paye à La Chapelle en 1527 avec Jehan GRANT et Symon SURTIN; il paye en 1532 à La Chapelle avec Jehan GRANT dit Regnard; il paye en 1533 à La Chapelle [AD 10 - E* 2880]

5 Le 14.11.1531, extrait de la justice de Saint-Aubin contre Remy ODINET, adjourné par Jehan GILLES, sergent. Ses enfants ont été pris dans les bois de Maître Guillaume BOUCHER [AD 10 - E* 2890]

6 Dans une audition de témoins de 1536 comparaissent Jehan GRAND HOMME, Jeh. COZAS LESPOIX, Jehan SEMILLON, Philipès DESPENCIER, les hoirs Jeh. LA PIED, Jehan CHAPPELLOT, Jehan SENESTRE, la veuve Jeh. HUGUENIN, Maître Laurent NUGAULT, Colas FORNICOY, Martin MORIN, Jehan BOURIONNE, Jehan LE GRAND dit Renard, Jehan LE BLANC, la veuve Girard COLET, les hoirs Jeh. MARTIN, Remy DODINET et Martin HUGUENIN [AD 10 - E* 2801]

7 Remy OUDINET est cité dans une liste d'habitants de Saint-Aubin & La Chapelle-Godefroy le 25.10.1541 [AD 10 - E* 2860]

8 Félisot ODINET est cité à Saint-Aubin en 1491 mais son nom est barré; la veuve ODINET paye censive en 1518, 1519 et 1520; la veuve Feliat (Remy barré) ODINET paye en 1521 à La Chapelle; les hoirs Felirat ODINET payent en 1522 à La Chapelle à cause de sa femme; la veuve Felisot ODINET paye en 1526, 1527, 1528 et 1533; la veuve et les héritiers de Félisot ODINET payent en 1529;

D. Jean, ! en 1559, † 1559/1562, ∞ à NN., ! en 1562

Jean ODINET paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1559. Sa veuve paye en 1562⁹.

E. Philibert, ! en 1561

Jean BLANC paye censive au seigneur de Saint-Aubin pour Philibert ODINET en 1561¹⁰.

F. Claudine, ! en 1561-1564

Claudine ODINET paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1561 à 1564¹¹.

G. Antoine, ! en 1576-1577, à La Chapelle-Godefroy, parrain à La Chapelle-Godefroy le 5.3.1582, ∞ à Barbe

Antoine ODINET paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1576 et 1577. Nicolas DESPENCIER paye à sa décharge en 1578¹².

Antoine ODINET et Barbe sont les parents de:

Simone, b 19.1.1582 La Chapelle-Godefroy, p
Simon PAILLONET, m Jude fille de Jacques
BOYNIN

OLIVIER

A. Pierre, de Vilars, ! en 1521-1522 à La Chapelle-Godefroy

Pierre OLIVIER, de Vilars, paye censive au seigneur de La Chapelle-Godefroy en 1521 et 1522¹³.

ONDRES ou OUDIES

A. NN., seigneur de Saint-Aubin, † /1488¹⁴

ORRY

A. Pierre, laboureur, ! en 1524

Pierre ORRY, laboureur à Saint-Aubin, fait une déclaration les dîmes de Saint-Aubin¹⁵.

ses hoirs payent en 1529 [AD 10 - E* 2880]

9 Jehan ODINET paye censive à Saint-Aubin en 1559; sa veuve paye en 1562 [AD 10 - E* 2881]

10 Jehan BLANC paye censive à Saint-Aubin pour Philibert ODINET en 1561 [AD 10 - E* 2881]

11 Claudine ODINETTE paye censive à Saint-Aubin en 1561-1564 [AD 10 - E* 2881]

12 Anthoine OUDINET paye censive à Saint-Aubin en 1576-1577; Nicolas DESPENCIER paye à sa décharge en 1578 [AD 10 - E* 2881]

13 Pierre OLIVIER de Vilart paye censive en 1521 et 1522 à La Chapelle [AD 10 - E* 2880]

14 En 1488-1490, H.s ONDRES (ou OUDIES), seigneur ou dame de Saint-Aubin, déclare au censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin:

➤ pour 3 arpents de terre au lieudit "l'assin", qui furent à Jehan HUOT de la Chapelle [AD 10 - 24 H 115 & 118]

15 Le 17.10.1524, déclaration Pierre ORRY, laboureur à Saint-Aubin, pour les dîmes de Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 100]

B. Jean, seigneur de La Chapelle-Godefroy, ! en 1712

Jean ORRY, seigneur de La Chapelle-Godefroy, passe plusieurs contrats notariés en 1712¹⁶.

OUDIN

A. Jean, ! en 1529

En 1529, Jean ODIN est cité parmi les mercenaires de l'Abbaye du Paraclet qui sont enjoins de ne plus essarter le bois de Pothières¹⁷.

B. Jacques, ne sait pas signer, boucher au Paraclet, domestique du Paraclet, ! En 1705-1720

16 Jean ORRY, seigneur de La Chapelle-Godefroy, passe des contrats les 28.5.1712 et 12.6.1712 [AD 10 - 2 E 66/41]

17 Le 13.1.1529, Pierre DOURY, "mayeur" de Saint-Aubin, et Jehan BRUN, sergent, interviennent pour Guillemyn FONTAINES, Martin MIGOURDIN, Thibault VOICTERIN, Jehan ROZE, Baptiste SOMMILLON, Jehan ODIN, Pierre DAOUST, Durant COLAS, mercenaires des religieuses du Paraclet, qui sont enjoins de ne plus essarter le bois de Pothière [AD 10 - E* 2809]